

L'ILLUSTRATION DES SOPHISMES*

Yvan Pelletier
Faculté de Philosophie
Université Laval
Québec

BIEN DES EMBÛCHES surprennent celui qui cherche à se prémunir techniquement contre les sophismes. À commencer par la difficulté à se représenter clairement la nature de chacun. On n'accède pas facilement à l'intelligence de la définition qu'en propose Aristote, dans ses *Réfutations sophistiques*. Même les paradigmes qui accompagnent ces définitions résistent tant à l'analyse et à la transposition en d'autres langues qu'on en a dit, spécialement à propos du sophisme de l'accident, sans doute le plus malaisé à cerner : « It is very difficult to see how it suits his own examples. »¹ À supposer, ce qui est déjà beaucoup concéder, qu'on arrive à la fois à pénétrer leur définition et à la reconnaître incarnée dans les illustrations fournies, comment flairer leur présence sur le terrain plus complexe d'une investigation sérieuse portant sur un problème ardu ? Et à quoi doit-on s'attendre ? Le sophiste ou l'interlocuteur erronné déraile-t-il indifféremment sur chacun des treize tours dénoncés par Aristote ? La statistique de son erreur privilégie-t-elle l'un ou l'autre ? Leur enseignement insiste généralement sur les tours verbaux : la pratique répète-t-elle cette préférence ? Trébuchera-t-on le plus ordinairement sur l'homonymie ? sur la composition et la division ? Quand Aristote et Thomas d'Aquin dénoncent le sophisme de l'accident comme de nature à tromper

* Article publié dans la revue de la Société d'Études Aristotéliennes *Philosophia Perennis*, vol. III (1996), #1 (printemps), pp. 71-120.

¹EBBESEN, Sten, *Commentators and Commentaries on Aristotle's Sophistici Elenchi : a study of post-aristotelian ancient and medieval writings on fallacies*, Leiden : E. J. Brill [Corpus commentariorum in Aristotelem Graecorum ; 7, 13], 1981, I, 224.

Yvan Pelletier

même le sage de manière particulièrement efficace, est-ce en rapport à sa seule difficulté ? Cette difficulté rend-elle l'utilisation même de ce sophisme peu accessible au sophiste ? Ou l'avertissement d'Aristote et de saint Thomas annonce-t-il une certaine fréquence de ce traquenard intellectuel ?

C'est pour aider à répondre à ces questions et à bien d'autres semblables que je me propose, dans cet article, de regarder de près l'illustration de chacun des sophismes, d'abord celle voulue facile des *Réfutations sophistiques*, puis celle plus embrouillée qu'offrent les résolutions apparentes de véritables problèmes de la vie intellectuelle.

Définitions et paradigmes des *Réfutations sophistiques*

Relisons donc d'abord, en commentant brièvement leurs définitions et surtout en analysant leurs paradigmes, les chapitres 4 et 5. À chaque illustration d'un sophisme, on interrompra la lecture pour l'analyser et manifester en quoi il satisfait à la définition du sophisme illustré, mais tout autre commentaire sera reporté en bas de page.

Il y a deux voies pour produire des réfutations, car certaines sont verbales, et d'autres, extraverbales. Les causes qui produisent l'apparence verbale sont au nombre de six : ce sont l'homonymie, l'amphibolie, la composition, la division, l'accent et l'aspect de l'expression. Comme preuve de cela, il y a celle qui procède par l'induction et il y a le raisonnement, si c'est une cause, puis une autre que l'on assume² et si c'est le fait que c'est de tant de manières qu'avec les mêmes noms ou phrases on pourrait ne pas exprimer la même chose.

Homonymie

Sont causés par l'homonymie les raisonnements de la sorte, par exemple, que *ce sont ceux qui savent qui apprennent, car nos leçons, ce sont les grammairiens qui [nous] les apprennent*. C'est qu'appren-

² Ἄν τε ληφθῆ τις ἄλλος. Λαμβανεῖν est le terme technique pour signifier l'assomption, l'obtention d'une proposition ; si l'on découvre les causes de l'apparence sophistique verbale en en énumérant une, puis une autre, jusqu'à ne plus pouvoir en trouver encore d'autre qui ne se réduise à celles-là, c'est par induction qu'on acquiert la conviction que tel est leur nombre.

L'illustration des sophismes

dre est chose homonyme: c'est à la fois faire connaître et acquérir la science.

Μανθάνουσιν οἱ ἐπιστάμενοι, τὰ γὰρ ἀποστοματιζόμενα μανθάνουσιν οἱ γραμματικοί. « Qui apprend ? » demande le sophiste, « celui qui sait déjà, ou celui qui ne sait pas encore ? » On répond spontanément : « Celui qui ne sait pas encore. » Se faisant ensuite concéder que « c'est le maître compétent qui peut apprendre des choses à ses disciples », le sophiste oblige à conclure que « c'est celui qui sait déjà qui apprend ».

position initiale : celui qui ne sait pas apprend

sophisme : le grammairien nous apprend nos leçons
le grammairien sait
celui qui sait apprend

Il y a sophisme de l'homonymie du fait que, dans la majeure, *apprend* est pris dans le sens dérivé de *faire connaître*, tandis que, dans la conclusion, il est pris dans son sens plus courant d'*acquérir une connaissance*. La traduction n'est pas tout à fait exacte, du fait qu'en grec, le second sens de *μανθάνειν* est non pas *faire connaître*, mais *comprendre*³. L'exemple d'Aristote se présente donc plus littéralement ainsi : « Qui *μανθάνει*, *apprend*, celui qui sait déjà ou qui ne sait pas encore ? » — Spontanément : « Celui qui ne sait pas ! » — « Mais le grammairien féru *μανθάνει*, c'est-à-dire, ne *comprend*-il pas mieux que son disciple encore ignorant ? » — « Bien sûr ! » — « C'est donc celui qui sait déjà qui *μανθάνει*, *apprend*. » Mais tel quel, le sophisme présente exactement la même forme : une homonymie du terme majeur.⁴

Et encore : que *les maux sont des biens, car ce qui nous est nécessaire, ce sont des biens ; or les maux sont nécessaires*. C'est que le nécessaire est double : il y a l'inévitable, qui convient souvent aussi aux maux, car tel mal est inévitable, et les biens aussi, nous disons qu'ils sont nécessaires.

³Ξυνιέναι χρώμενον τῇ ἐπιστήμῃ, *comprendre en usant de la science* (déjà connue).

⁴Voir Platon, *Euthydème*, 275d-276c, pour plusieurs variantes *aller-retour* de ce sophisme.

Yvan Pelletier

Le sophiste paraît un peu stupide en soulevant comme un problème : « Certains maux ne sont-ils pas des biens ? » La réponse adéquate paraît péremptoire : « Mais non, manifestement ! » De là l'attaque apparente : « De quoi a-t-on besoin, en réalité ? De choses bonnes ou mauvaises ? » — « De choses bonnes, voyons ! » — « Alors, ce sont des biens qui sont nécessaires ? » — « Certes ! » — « Nieras-tu que la mort soit nécessaire ? Et la souffrance, quand on a le cancer ? » — « Certes non ! » — « Et la mort et la souffrance ne sont-elles pas des maux ? » — « Indubitablement. » — « Alors, certains maux sont des biens. »

position initiale : aucun mal n'est un bien

sophisme : tout ce qui nous est nécessaire est bon
quelque mal est nécessaire
quelque mal est un bien

L'homonymie porte cette fois sur le moyen terme : dans la mineure, *nécessaire* signifie strictement *ce qui ne peut absolument pas ne pas être*, tandis que, dans la majeure, il signifie, hypothétiquement, *ce qui ne peut pas ne pas être si telle autre chose doit être*.

Et aussi : *C'est le même qui est assis et qui est debout, et qui est malade et qui est en santé ; car c'est celui qui s'est levé qui est debout, et celui qui a guéri, qui est en santé ; or c'est l'homme assis qui s'est levé, et c'est le malade qui a guéri*. C'est que, que le malade fasse ou subisse quelque chose ne signifie pas une chose unique, mais il s'agit tantôt de celui qui est malade ou assis maintenant, tantôt de celui qui a été malade auparavant. De sorte que celui qui a guéri, c'est, tout en étant malade, le malade même, tandis que celui qui est en santé, ce n'est pas tout en étant malade, c'est le malade non pas de maintenant, mais d'avant.

« Un malade peut-il être en santé ? » — « Absolument pas ! » — « Mais si on est guéri, on est en santé ? » — « Ça, oui ! » — « Un malade peut-il être guéri ? » — « Bien sûr ! » — « Un malade peut donc être en santé. »

position initiale : Aucun malade n'est en santé

sophisme : Tout guéri est en santé
Quelque malade est guéri
Quelque malade est en santé

L'illustration des sophismes

Aristote complète l'illustration de ce sophisme avec une homonymie portant sur le terme mineur : dans la conclusion, *assis* et *malade* signifient, strictement, celui qui a cette position ou ce déséquilibre de ses fonctions maintenant, tandis que, dans la mineure, ils signifient, par extension, celui qui, sans tenir cette position ou souffrir ce déséquilibre maintenant, le faisait dans un passé plus ou moins récent.

position initiale : Qui est assis n'est pas debout
sophisme : Qui s'est levé est debout
Tel, assis, s'est levé
Tel, assis, est debout

Amphibolie

Se font par l'amphibolie ceux de la sorte : *Vouloir la capture des ennemis.*

« As-tu renoncé à la victoire ? » — « Mais non ! » — « Mais ne souhaites-tu pas la capture des ennemis ? » — « Justement ! » — « Alors, tu as renoncé à la victoire, car tu te trouveras vaincu si les ennemis te capturent. »

position initiale : Je n'ai pas renoncé à la victoire
sophisme : Vouloir la capture des ennemis est avoir renoncé à la victoire
Tu veux la capture des ennemis
Tu as renoncé à la victoire

Dans la mineure, le complément *des ennemis* se rattache au nom d'action *capture* comme son objet direct, tandis que, dans la majeure, il s'y rattache comme son agent. L'occasion de l'amphibolie, c'est toujours *un signe grammatical unique pour deux fonctions différentes*. La chose, toutefois, se présente quelque peu différemment dans la lettre grecque de l'exemple d'Aristote, où l'agent et l'objet de l'action se présentent comme sujet et complément d'objet direct d'une proposition infinitive, avec le même cas accusatif pour signe grammatical.

Et : *Est-ce que cela que l'on connaît, il y en a connaissance ?*
C'est qu'avec cette phrase, il est également possible de signifier que le sujet connaissant et que l'objet connu connaît.

Yvan Pelletier

« Une plante peut-elle connaître ? » — « Bien sûr que non ! »
— « Mais elle peut être connue ? » — « Oui ! » — « Cette plante
que l'on connaît ainsi, est-ce qu'il n'y en a pas réellement connais-
sance ? » — « Bien sûr ! » — « Donc, cette plante connaît. »

position initiale : Aucune plante ne connaît

sophisme : Une chose dont il y a connaissance connaît
Quelque plante est chose dont il y a connaissance
Quelque plante connaît

En et dont, compléments déterminatifs de *connaissance*, regardent ce nom, dans la mineure, comme l'objet de l'action signifiée, tandis qu'ils le regardent, dans la majeure, comme son sujet. Là aussi, le signe grammatical identique qui constitue l'occasion de confondre sujet et objet diffère en grec, où il est l'identité des désinences du nominatif et de l'accusatif neutres.⁵

Et : *Est-ce que ce que l'on voit, il y en a vue ? Mais on voit cette colonne ; par conséquent, cette colonne a la vue.*

« Une colonne peut-elle voir ? » — « Bien sûr que non ! » —
« Mais on peut la voir ? » — « Oui ! » — « Cette colonne que l'on
voit ainsi, est-ce qu'il n'y en a pas réellement vue ? » — « Bien
sûr ! » — « Donc, cette colonne voit. »

position initiale : Aucune colonne ne voit

sophisme : Une chose dont il y a vue voit
Cette colonne est chose dont il y a vue
Cette colonne voit

⁵On pourrait imaginer plus fidèle une traduction qui garderait le verbe à l'indicatif et ferait jouer la confusion sur le pronom-sujet : *Est-ce que cette [chose] qu'une [personne] connaît, elle la connaît ?* Cette fidélité superficielle trahit la source de confusion logique à illustrer : dans la phrase grecque, la confusion tient au fait que le démonstratif $\tau\omicron\upsilon\tau\omicron$, qui représente sans homonymie possible δ , la chose connue, a la double possibilité d'intervenir comme sujet et comme objet du verbe $\gamma\iota\nu\acute{\omega}\sigma\kappa\epsilon\iota$, en raison de l'identité du nominatif et de l'accusatif neutres, ici respectivement propres à noter chacune des fonctions ; cette confusion de fonction se perd en la seconde traduction, où toute la confusion tient à ce que *elle*, sujet de toute façon de *connaît*, peut, par pure homonymie, remplacer ou *chose* ou *personne*. Cette traduction, en somme, fait plutôt jouer l'homonymie que l'amphibolie et empêcherait le lecteur de saisir ce qui caractérise l'amphibolie.

L'illustration des sophismes

Moins qu'à un autre exemple, on a affaire ici à une explicitation plus concrète de l'exemple précédent. Encore ici, sous le visage du complément de nom, en français, et sous celui des désinences identiques du nominatif et de l'accusatif neutres, en grec, se cachent alternativement l'agent et l'objet de l'action signifiée.

Et : *Est-ce que ce que tu dis être, cela tu le dis être ? Or une pierre, tu la dis être ; donc tu dis être une pierre.*

« Ne prétends-tu pas être une pierre ? » — « Bien sûr que non ! » — « Mais quand tu admets qu'une chose existe, cette chose tu la prétends être ? » — « Évidemment ! » — « N'admets-tu pas que cette pierre existe ? » — « Certes ! » — « Donc, tu prétends être cette pierre. »

position initiale : Je ne prétends pas être une pierre

sophisme : Admettre que cette pierre existe est prétendre être une pierre

Tu admets que cette pierre existe

Tu prétends être une pierre

Dans la majeure, *une pierre* agit comme sujet de *être*, tandis que, dans la conclusion, il est attribut de *tu*. En grec, la confusion vient encore de ce que, dans la proposition infinitive, l'accusatif note le sujet tout aussi bien que l'attribut.

Et : *Est-il possible de nommer quelqu'un en silence ? Car nommer quelqu'un en silence, c'est encore deux choses : que garde le silence celui qui nomme, ou celui qu'il nomme.*

« Peux-tu nommer quelqu'un en silence ? » — « Non, bien sûr ! » — « Mais ne peux-tu pas nommer Pierre ? » — « Facile ! » — « Et Pierre n'est-il pas justement en silence ? » — « Il en a bien l'air. » — « Alors, tu peux nommer quelqu'un en silence. »

position initiale : Je ne peux pas nommer quelqu'un en silence

sophisme : Nommer Pierre est nommer quelqu'un en silence

Tu peux nommer Pierre

Tu peux nommer quelqu'un en silence

La position d'*en silence*, en apposition à l'objet du verbe, l'habilité à marquer, dans la majeure, la qualification de cet objet et, dans la conclusion, la qualification du verbe. En grec, l'exemple

ne s'éloigne pas beaucoup des précédents : l'accusatif, encore une fois, marque l'apposition tantôt du sujet tantôt de l'objet de l'infinitif.

Il y a trois voies des réfutations par l'homonymie et par l'amphibolie. L'une, c'est quand la phrase ou le nom signifie proprement plusieurs choses ; par exemple : *aigle* et *chien*⁶. Une autre, c'est quand on a coutume de parler ainsi⁷. La troisième, c'est quand le composé de plusieurs mots signifie plusieurs choses, tandis que chacun, séparément, n'en signifie qu'une seule. Par exemple : *la connaissance des lettres*. S'il se trouve, en effet, chacun, *la connaissance et les lettres*, ne signifie qu'une seule chose ; mais les deux ensemble en signifient plusieurs : soit que les lettres mêmes ont la science, soit qu'un autre a celle des lettres. C'est donc par ces voies que procèdent l'amphibolie et l'homonymie⁸.

⁶ἄετὸς nomme un oiseau, une raie et le fronton d'un édifice. *Aigle* nomme le même oiseau, un homme à la vue perçante et un homme très intelligent. — Κύων nomme l'animal qui jappe, le philosophe cynique, la constellation. *Chien* nomme le même animal, certain requin, une pièce d'arme à feu, de la rancune.

⁷C'est-à-dire, quand on prend l'habitude d'utiliser un mot en un sens qui ne lui est pas propre, à titre de métaphore, par exemple. Par exemple, user de parties du vivant (pied, racine, col, etc.) pour désigner des parties de choses inanimées (pied ou col d'une montagne, racine d'un problème, etc.).

⁸Il ne faut pas comprendre, ici, comme Sylvester Maurus, Julius Pacius et Albert le Grand, qu'Aristote multiplie en trois espèces chacune l'homonymie et l'amphibolie. Tout au contraire, il ramène d'une certaine façon à un seul genre l'homonymie et l'amphibolie : la confusion entre les sens multiples de mêmes mots. Ensuite, sans précision qu'il s'agisse d'un seul ou de plusieurs, il fait varier la modalité selon qu'il s'agit de sens propres, de sens impropres, ou de composition. Les deux premières voies divisent l'homonymie, et la troisième reprend l'amphibolie : pour prendre occasion de leur composition, la confusion requiert plusieurs mots, et la variation de leurs fonctions notées identiquement entraîne l'unique confusion qui tient à la composition même des mots. Quand un ou des sens sont imposés à plusieurs mots formant locution sans changement de leurs fonctions respectives, cette locution, en fait, se traite comme un seul mot — et tend même à devenir un nom-composé. V.g. *bon homme*, qui devient *bonhomme* (homme bon ; homme crédule ; homme vieux ; petit garçon ; figure humaine dessinée) ; *belle mère*, qui devient *belle-mère* (mère du mari, mère de l'épouse, seconde femme du père). Cette diversité peut créer confusion, mais pas spécialement du fait de

L'illustration des sophismes

Composition

Se font par la composition ceux de la sorte : *Qu'on soit capable de marcher assis et d'écrire en n'écrivant pas*. En effet, on ne signifie pas la même chose, si c'est en divisant ou en composant ce *marcher assis* qu'on en attribue la capacité. Et il en va pareillement pour *écrire en n'écrivant pas* : si on compose ce *écrire en n'écrivant pas*, on signifie que l'on a la capacité d'écrire sans écrire, tandis que, si l'on ne compose pas, on signifie que l'on a, au moment où l'on n'écrit pas, la capacité d'écrire.

« Peux-tu marcher assis ? » — « Certainement pas ! » — « Peux-tu marcher ? » — « Je ne suis pas infirme ! » — « Et n'es-tu pas assis ? » — « Ça se voit bien ! » — « Alors, tu peux marcher assis... »

position initiale : Je ne peux pas marcher assis

sophisme : Qui, assis, peut marcher peut marcher assis
Assis, tu peux marcher
Tu peux marcher assis

Dans la majeure, *assis*, prononcé séparé de *marcher*, laisse entendre la capacité habituelle de marcher, tandis que, dans la conclusion, prononcé en composition, sans pause après *marcher*, il pointe une capacité actuelle, sans avoir d'abord à se lever.⁹

Et : *On apprend maintenant ses lettres, si on a appris ce que l'on connaît*.

« Est-ce maintenant que tu apprends les lettres ? » — « Non, cela fait déjà longtemps que je les ai apprises. » — « Mais ces lettres que tu connais maintenant tu les as apprises ? » — « Si fait ! » — « Voilà ! Tu admetts que tu les as apprises maintenant... »

position initiale : Les lettres ce n'est pas maintenant que je les ai apprises

sophisme : Une chose que tu connais maintenant tu l'as apprise
Les lettres sont une chose que tu connais
Les lettres maintenant tu les as apprises

la composition; simplement du fait d'une imposition multiple de sens propres, non différente de celle qui affecte un mot unique.

⁹Dans la composition, toute l'ambiguïté tient à ce qu'en liant ou séparant certains mots dans la prononciation, on laisse entendre autre chose.

Yvan Pelletier

Dans la majeure, le répondeur concède *maintenant* séparé de *tu* et en composition avec *connais*, entendant qu'il connaît ses lettres maintenant et les a apprises auparavant, tandis que, dans la conclusion, le demandeur prononce *maintenant* en composition avec *tu*, marquant une pause entre *connais* et *maintenant*, laissant à entendre que le répondeur apprendrait maintenant les lettres qu'il connaît depuis un certain temps.

Encore : *Que, capable d'en porter un seul, on soit capable d'en porter plusieurs.*

« Peux-tu soulever plusieurs sacs de 50 kilos, ou un seul ? »
— « Un seul, n'exagérons pas ! » — « Peux-tu soulever celui-ci ? » — « Oui, je le crois. » — « Et celui-ci ? » — « Oui, il est pareil ! » — « Et celui-là ? » — « Pareillement ! » — « Alors, tu peux en soulever plusieurs... »

position initiale : Qui est capable d'en soulever un seul n'est pas capable d'en soulever plusieurs

sophisme : Qui est capable de soulever celui-ci, et ensuite celui-ci, puis enfin celui-ci est capable d'en soulever plusieurs
Qui est capable d'en soulever un seul est capable de soulever celui-ci, et ensuite celui-ci, puis enfin celui-ci
Qui est capable d'en soulever un seul est capable d'en soulever plusieurs

Dans la mineure, on divise *un* et *seul*, pour signifier la capacité de porter *un* s'il est *seul*, tandis que dans la conclusion, on les compose, pour laisser comprendre *un seul et pas plus*. À remarquer que l'expression incriminée se prête à amphibolie, selon qu'on assigne à ἓν μόνον et à πολλά la fonction d'objet ou de sujet de φέρειν. On peut donc percevoir autrement le sophisme de composition : « Peut-on porter à plusieurs ce qu'on ne peut porter que tout seul ? » — « Mais non ! » — « Un seul arriverait-il à porter cette chaise ? » — « Assez facilement ! » — « Et si on s'y mettait à plusieurs, arriverait-on à la porter ? » — « Encore mieux ! » — « Alors, tu vois bien, ce qu'un seul peut porter, plusieurs peuvent le porter tout aussi bien... »

position initiale : Une chose qu'un seul peut porter, plusieurs ne peuvent pas la porter

sophisme : Cette chaise qu'un seul peut porter, plusieurs peuvent la

L'illustration des sophismes

porter encore plus facilement
Cette chaise est une chose qu'un seul peut porter
Une chose qu'un seul peut porter, plusieurs peuvent la
porter

Avec cette lecture, à laquelle la grammaire de la phrase grecque se prête tout aussi bien, dans la majeure, le répondeur est sollicité, en division, à propos de ce qu'*un*, même *seul*, peut porter, tandis que, dans la conclusion, le demandeur vise, en composition, ce qu'*un*, seulement s'il est *seul*, peut porter.¹⁰

Division

Par la division, *que, comme cinq sont deux et trois, ils sont aussi pairs et impairs...*

« Un nombre peut-il être à la fois pair et impair ? » —
« Impossible ! » — « Mais cinq ne sont-ils pas deux et trois ? » —
« Certes ! » — « Et deux et trois ne sont-ils pas respectivement
pairs et impairs ? » — « En effet ! » — « Alors, cinq sont pairs et
impairs... »

position initiale : Cinq n'est pas pair et impair
sophisme : Deux et trois sont pair et impair
Cinq sont deux et trois
Cinq sont pairs et impairs

¹⁰L'explication habituelle de cet exemple, que l'on trouve chez Maurus et Pacius, entre autres, renvoie à une opposition entre une composition et une division mentales : ce que l'on concède séparément, mentalement, (tel et tel sacs de 50 kilos) est pris conjointement par l'interlocuteur. « Le sophiste prouve que celui qui peut porter, par exemple, un sac, peut porter plusieurs sacs ; mais il y a tromperie de composition, car *il peut en porter plusieurs séparément*, pas à la fois. » (Pacius, 484a) « Le sophiste argumente : qui peut porter ce poids de cent livres peut aussi porter cet autre poids de cent livres ; donc, il peut porter l'un et l'autre, ce qui est faux. La tromperie est que le répondeur a concédé seulement qu'*il pourrait porter les poids séparément*, tandis que le sophiste assume qu'il pourrait les porter conjointement. » (Maurus, 574b) Ce qui accroche, dans cette interprétation, c'est que l'on présente comme un sophisme *verbal* une composition induite... *dans les choses* pensées, non dans les mots. Cela se rattache plutôt au sophisme *d'une manière et absolument* : on a concédé qu'on peut en porter seulement un d'une manière, c'est-à-dire à la fois, et on raisonne comme si on avait concédé seulement un, absolument.

Yvan Pelletier

Dans la mineure, *deux* se dit en composition avec *et trois*, de façon à bien marquer que c'est additionnés que les nombres signifiés font cinq, tandis que, dans la majeure, il y a pause dans la prononciation pour faire entendre que c'est respectivement que deux et trois sont pair et impair.

... et que le plus grand est égal, car il est autant et plus encore.

C'est que la même phrase, divisée et composée, ne donne pas toujours l'impression de signifier la même chose. Par exemple : *Moi, je t'ai fait libre comme tu étais esclave*¹¹, et : *Achille dit Hector tu péris*¹².

« Le plus grand n'est-il pas égal ? » — « Voyons! c'est l'un ou l'autre ! » — « Mais ne définis-tu pas le plus grand comme ce qui est autant et plus encore ? » — « Effectivement ! » — « Il est donc égal. »

position initiale : Le plus grand n'est pas égal
sophisme : Ce qui est autant et plus est égal
Le plus grand est autant et plus
Le plus grand est égal

Dans la mineure, on prononce *autant* en composition avec *et plus*, tandis que, dans la majeure, on les prononce séparément, pour n'attribuer l'égal qu'à *autant*, non à *plus*.

Accent

Le raisonnement par l'accent, dans les discussions non écrites, il n'est pas facile à produire, mais il l'est plus dans les discussions écrites et dans les poèmes.¹³ Par exemple, certains corrigent Homère, en

¹¹« Ἐγὼ σ' ἔθηκα δοῦλον ὄντ' ἐλεύθερον. » Le participe ὄντα peut tout autant se lier à δοῦλον et se détacher d'ἐλεύθερον que faire l'inverse.

¹²« Πεντήκοντ' ἀνδρῶν ἑκατὸν λίπε δῖος Ἀχιλλεύς. » Ἀνδρῶν peut se détacher d'ἑκατὸν et se rattacher à πενήκοντα, pour indiquer combien d'hommes il y avait au départ. La traduction, qui ne peut être exacte, pourrait dire plus approximativement : *C'est quarante homme de cent que laissa le divin Achille* ; elle rendrait la confusion sur le nombre de départ, mais celle-ci serait suggérée par le fait de composer (*que laissa avec cent*) plutôt que de diviser.

¹³La remarque vaut pour la langue grecque archaïque, tant qu'on n'a pas noté dans l'écrit les petites différences de la prononciation ; il en va différemment

L'illustration des sophismes

réponse à ceux qui le réfutent comme déplacé, quand il dit : « Οὐ καταπύθεται ὄμβρος. »¹⁴ Ils résolvent cela par l'accent, en prononçant le *ou* avec accent aigu. Il y a aussi le cas du songe d'Agamemnon, où on prétend que Zeus lui-même ne dit pas : « Nous lui *accordons*¹⁵ que ses prières se réalisent », mais qu'il invitait le songe à le lui *accorder*¹⁶. C'en sont de ce genre qui se font par l'accent.

Il n'est pas commode d'illustrer le profit que l'on peut tirer de l'accent pour se donner l'apparence d'une attaque. Aristote ne le fait pas vraiment, il se contente de manifester la racine, le fait qu'un énoncé peut s'entendre de deux manières, dû à deux accentuations différentes. De fait, c'est principalement l'équivalent de la composition et de la division, mais entre les syllabes plutôt qu'entre les mots, puisqu'accentuer, c'est marquer une division entre syllabes, tandis que ne pas accentuer, c'est prononcer à la suite les syllabes. Comme, de plus, le français n'accentue pas beaucoup, la chose ne pourra guère se produire qu'en portant à confondre ce qui n'est qu'un seul mot avec ce qui en est deux. Par exemple : « N'est-ce pas que l'activité que l'on fait durer est celle que l'on ne veut pas exercer ? » — « C'est l'inverse, voyons ! » — « Dirais-tu que quoi que ce soit qui est contraint n'est voulu ? » — « Absolument pas, c'est contradictoire ! » — « Alors, il te faut bien admettre qu'une activité qu'on traîne n'est voulue non plus ! »

maintenant. En français, de plus, l'absence quasi totale d'accent et d'aspiration ne prête pas beaucoup à confusion dans la prononciation de mots différents.

¹⁴ « ... οὐ il pourrit à cause de la pluie. » Certains critiques reprochaient à Homère de dire là quelque chose d'absurde, puisque, expliquent Pacius (485a) et Maurus (575a), il était question d'un poteau de chêne, bois trop dur pour pourrir à la pluie. D'autres, comme Hippias de Thasos (voir *Poétique*, 1461a22), défendaient Homère en lui faisant dire οὐ, c'est-à-dire, en remplaçant l'accent circonflexe par l'aigu et en faisant disparaître l'aspiration, de façon à signifier : « ... ne pourrit pas à cause de la pluie. »

¹⁵ Δίδομεν, indicatif.

¹⁶ Διδόναι, infinitif. La confusion entre indicatif et infinitif tiendrait à ce qu'Homère aurait utilisé l'infinitif ionien : δίδόμεν. Entendre là l'indicatif prêtait à reproche, du fait de faire de Zeus un menteur; l'infinitif, aux yeux d'Hippias de Thasos, exonérait Homère, en présentant Zeus comme confiant plutôt à un songe de tromper Agamemnon.

Yvan Pelletier

position initiale : Toute activité qu'on traîne est voulue
sophisme : Rien de ce qui est contraint n'est voulu
Toute activité qu'on traîne est chose qu'on traîne
Aucune activité qu'on traîne n'est voulue

Dans la majeure, l'accent mis sur la syllabe *traint* oblige à prendre *contraint* en un seul mot, séparé de *n'*, tandis que, dans la mineure, l'absence d'accent porte à entendre *qu'on traîne* en plusieurs mots, avec la différence de sens impliquée. Bien sûr, cela n'est possible qu'oralement...

Aspect de l'expression

Les raisonnements par l'aspect de l'expression ont lieu quand ce qui n'est pas la même chose est exprimé de la même manière. Par exemple : le masculin comme le féminin, ou le féminin comme le masculin, ou le neutre comme l'un d'eux ; ou encore ce qu'on qualifie comme ce qu'on quantifie, ou ce qu'on quantifie comme ce qu'on qualifie, ou l'agent comme le patient, ou ce qui est disposé comme l'agent, et les autres, selon les divisions faites auparavant. Car il se peut que l'on signifie, par l'expression, ce qui ne consiste pas à agir comme si cela consistait à agir. Par exemple, se bien porter se dit de manière semblable, quant à la forme de l'expression, à couper ou édifier. Pourtant, le premier manifeste une chose que l'on qualifie et qui se trouve disposée d'une certaine façon, tandis que les autres ce qui consiste à agir. Il en va de la même manière aussi avec les autres cas.

À mesure que la racine du sophisme devient plus irrationnelle, Aristote se fait plus avare dans les exemples et s'en tient à décrire leur source : une chose nommée à la manière d'une autre de nature différente. On peut s'essayer un peu à compléter. Oublions tout de même l'occasion de la confusion des genres grammaticaux pour nous en tenir à celle des genres logiques : « Mais non, cet enfant n'est pas petit, mais grand ! » — « C'est pourtant bien le même que tu as vu il y a dix ans ? » — « De fait... » — « Et c'est bien *un petit* que tu as vu ? » — « Oui, mais... » — « Cet enfant est donc petit !!! »

position initiale : cet enfant n'est pas petit
sophisme : celui que tu as vu est un petit
cet enfant est celui que tu as vu
cet enfant est petit

L'illustration des sophismes

Dans la majeure, l'adjectif *petit*, précédé de l'article indéfini, renvoie à la substance qualifiée, tandis que, dans la conclusion, l'adjectif pris en lui-même renvoie à la qualité de la même substance.

Accident

Les réfutations verbales sont donc issues de ces lieux ; quant aux paralogismes extra-verbales, il y en a sept espèces. La première : par l'accident ; la seconde : attribuer¹⁷ absolument, ou non absolument, mais d'une manière, quelque part, à un moment, ou en rapport à quelque chose ; la troisième : par l'ignorance de la réfutation ; la quatrième : par le conséquent ; la cinquième : assumer¹⁸ ce qu'on a dans le propos initial¹⁹ ; la sixième : proposer²⁰ la non-cause comme cause ; et la septième : rendre unes les demandes multiples.

Les paralogismes par l'accident se produisent quand on prétend²¹ que quoi que ce soit se rapporte pareillement à la chose et à son accident²², car, lorsque, par accident, plusieurs attributs se rapportent au

¹⁷Λέγεται. Il ne s'agit pas ici simplement de dire au sens général de parler, ou d'utiliser une expression, comme le prend Tricot, mais au sens précis d'énoncer, de dire un attribut d'un sujet. Cette attribution peut être absolue ou qualifiée.

¹⁸Λαμβάνειν, désignation technique de l'acte du demandeur, qui demande (ἐρωτᾷ) et ainsi *obtient* ou *assume* (λαμβάνει), avec le consentement du répondeur, la proposition dont le raisonnement pourra procéder.

¹⁹Ἀρχή, désignation technique de la formulation du problème de départ ou, plus exactement, du propos que doit viser le demandeur dès le début, en opposition à la position initiale prise par le répondeur.

²⁰Τιθέναι, autre désignation de l'acte du demandeur, qui *pose des causes*, c'est-à-dire, qui, avec le consentement du répondeur, prend des positions susceptibles de causer l'adoption de la conclusion visée.

²¹Ἄξιωθῆ. Ἄξιωϋν est un synonyme fort de ἐρωτᾷν et des verbes par lesquels on demande les propositions, les énoncés dont on s'attend à ce qu'on y acquiesce facilement. Normalement, l'ἄξιωμα comporte tellement d'évidence intrinsèque que c'est davantage une exigence qu'une demande ; aussi Aristote nommera-t-il ainsi les tout premiers principes des démonstrations. Le fait d'user du même nom donne une saveur particulière à ce cas où l'exigence se mue en prétention.

²²« Ὁμοίως ὅτιοῦν ἀξιωθῆ τῷ πράγματι καὶ τῷ συμβεβηκότι ὑπάρχειν. » Dans ce sophisme, la façon de se doubler, pour l'un des termes, géné-

même sujet, il n'y a pas nécessité que toutes les mêmes choses se rapportent à tous les attributs et à ce à quoi ils s'attribuent²³. Car ainsi,

ralement le moyen apparent, c'est, d'un énoncé à l'autre, de demeurer le même seulement par accident. Sa composition avec quelque terme, dans un énoncé, en fait une chose (πραγμα) avec laquelle il ne peut plus s'identifier, tel qu'il se présente dans le contexte de l'autre énoncé où il intervient. Par exemple, l'homme, dans *L'homme est espèce*, est pur συμβεβηκός de l'homme du contexte de *Socrate est homme*. Par inconscience de cette duplicité, on s'attend à ce que n'importe quel sujet ou attribut (ὄτιοῦν) qui se rapporte à l'un se rapporte pareillement à l'autre et, par conséquent, à ses corrélatifs aussi : l'homme étant une espèce, on croira que *Socrate est une espèce* lui aussi.

²³ « Ἐπεὶ γὰρ τῷ αὐτῷ πολλὰ συμβέβηκεν, οὐκ ἀνάγκη πᾶσι τοῖς κατηγορουμένοις καὶ καθ' οὗ κατηγορεῖται ταῦτά πάντα ὑπάρχειν. » Son extrême densité rend la phrase très difficilement intelligible. Cette densité tient surtout à ce que différentes nuances de l'identité logique soient rendues avec des termes relevant de quatre racines tout à fait différentes : ὑπάρχειν, συμβαίνειν, κατηγορεῖσθαι et, dans la présentation ultérieure des exemples, εἶναι. L'identité se rend de la manière la plus simple en attribuant l'une à l'autre les deux choses identiques, c'est-à-dire, en conjuguant le verbe être entre le nom de chacune : la première est la seconde, Κορισκός ἐστι ἄνθρωπος, *Coriscos est homme*. Ὑπάρχειν joue à peu près de la même manière et comporte la même généralité. Platon (*Lettre I*, 309a) dira ainsi : « Πάντες ὑπάρχουσί μοι μάρτυρες, *Tous me sont témoins*. » Aristote préfère généralement, comme ici, intervertir les choses dites identiques, rapportant la seconde à la première, qui revêt alors le datif : la présentation de beaucoup de lieux prescrit ainsi de regarder si, endoxalement, l'attribut dont il s'agit de juger s'il s'identifie au sujet d'intérêt, s'identifie à telle ou telle chose. Par exemple : « Ἐπιβλέπειν οἷς ὑπάρχειν ἢ πᾶσιν ἢ μηδενὶ εἶρηται, *Regarder à quoi on a dit qu'il s'identifie* (de fait, je traduis ici : *se rapporte*, et je réserve la famille de *s'attribuer* pour traduire κατηγορεῖσθαι) *ou à tous ou à aucun*. » Συμβαίνειν présente ce rapport avec la connotation d'une coïncidence : plutôt que d'être parfaitement identiques, les deux choses coïncident dans un même sujet. *L'homme* et le *blanc* coïncident en Socrate, bien qu'il s'agisse de natures essentiellement différentes, et c'est pour cette seule coïncidence qu'on peut les identifier et dire que *L'homme est blanc*, en cette occasion ; l'homme et la relation d'espèce coïncident dans l'intelligence qui se représente la nature humaine, et à cause de cette coïncidence, on peut les identifier et dire que *L'homme est une espèce*. Pour traduire l'objet de cette coïncidence, la nature qui coïncide avec une autre dans le même sujet, τὸ συμβεβηκός, je garde le terme traditionnel :

L'illustration des sophismes

tout sera la même chose. Par exemple, comme disent les sophistes, si Coriscos est autre chose qu'homme, lui-même est autre chose que lui-même, puisqu'il est homme.

« Coriscos est-il Coriscos ? » — « Si fait ! » — « Mais Coriscos n'est-il point homme ? » — « Certes ! » — « N'est-il pas aussi autre chose qu'homme ? » — « Qu'est-ce à dire ? » — « Blanc, grand, frisé, etc. ? » — « C'est incontestable ! » — « Un homme, donc, est autre chose qu'un homme, et Coriscos est autre chose que Coriscos, ce qui entraîne qu'il n'est pas Coriscos ! »

position initiale : L'homme est homme
sophisme : Coriscos est autre chose qu'homme
Coriscos est homme
L'homme est autre chose qu'homme
corollaires : L'homme n'est pas homme
Coriscos n'est pas Coriscos

Dans la majeure, *Coriscos* est pris en composition avec ses différences individuelles accidentelles (blanc, etc.), tandis que, dans la mineure, il fait abstraction de ces différences pour ne

l'accident. Enfin, *κατηγορεῖσθαι τινος*, à l'inverse, souligne l'aspect essentiel d'un rapport d'identité : les deux choses sont parfaitement la même ; c'est la même essence, la même réalité sous deux noms, définie de manière identique, du moins selon l'aspect sous lequel on les identifie : *Un limaçon, c'est un escargot; L'homme est un animal.* Chose, cependant, qui demandera de toujours rester attentif au contexte, c'est que la raison, dans sa propension à l'homonymie, étendra souvent l'usage des deux derniers termes à l'attribution la plus générale, abstraction faite du caractère essentiel ou accidentiel de l'identité, à l'égal de *εἶναι* et de *ὑπάρχειν*. Pour éviter alors la confusion, il arrivera à Aristote de marquer le caractère essentiel de l'attribution par des répétitions frappantes : *κατηγορεῖσθαι κατὰ τινος ὡς καθ' ὑποκειμένου.* — Puisque, donc, *en la même chose* (par exemple, en l'homme), *coïncident bien d'autres choses* (bien des attributs s'identifient à l'homme : *L'homme est animal, espèce, de cinq lettres, autre que Socrate*, et bien des sujets aussi : *Socrate, Coriscos, l'Hellène, le barbare, tel mot sont homme*), *il n'y a pas nécessité que toutes ces mêmes choses* (c'est-à-dire tous ces accidents, tout ce qui coïncide dans le même sujet que l'homme) *s'identifient* (c'est-à-dire entretiennent une relation sujet-attribut) *à tous ses attributs et à tout ce à quoi il s'attribue* (c'est-à-dire, avec tout attribut susceptible d'exprimer la nature de l'homme et avec tout sujet dont l'homme est lui-même apte à exprimer la nature).

Yvan Pelletier

renvoyer qu'à ce qu'il a en commun avec tous ceux de sa nature. Pris aussi différemment, il est privé de l'identité indispensable à son rôle de moyen terme.

Ou, s'il est autre chose que Socrate, et que Socrate soit homme, ils disent qu'on a admis qu'il est autre chose qu'homme, puisque, par accident, celui dont on a dit qu'il est autre chose est homme.

« Tu prétends que Coriscos est un homme ? » — « Évidemment ! » — « Mais n'est-ce pas que Socrate, lui, est homme ? » — « Assurément ! » — « Et Coriscos n'est-il pas autre chose que Socrate ? » — « Absolument ! » — « Alors, Coriscos est autre chose qu'homme ! »

position initiale : Coriscos est homme
sophisme : Socrate est homme
Coriscos est autre chose que Socrate
Coriscos est autre chose qu'homme
corollaire : Coriscos n'est pas homme

Comme Coriscos dans l'exemple précédent, Socrate, dans la mineure, intervient en ce qu'il a de proprement individuel, tandis que, dans la majeure, il intervient en ce qu'il a d'essentiellement commun avec tous les hommes.

Absolument et d'une certaine manière

Ensuite, ceux qui viennent d'attribuer une chose absolument ou d'une manière et non proprement se produisent quand on prend ce que l'on attribue en partie comme si on l'attribuait absolument. Par exemple, si le non-être est imaginaire²⁴, prétendre que le non-être est ; de fait, ce n'est pas pareil, être telle chose et être absolument.

« Tu refuses que la chimère soit ? » — « Effectivement ! » — « Mais ne soutiens-tu pas qu'elle est imaginaire ? » — « Justement ! » — « Alors, elle est ! »

position initiale : La chimère n'est pas
sophisme : Tout ce qui est imaginaire est
La chimère est imaginaire
La chimère est

²⁴Δοξαστός, considéré en ce qu'il existe dans une faculté de connaissance. V.g. la chimère, dans l'imagination ; l'opinion, dans l'intelligence.

L'illustration des sophismes

Dans la majeure, *est* se prend d'une manière, à savoir, dans une faculté de connaissance, tandis que, dans la conclusion, il se prend absolument.

Ou, inversement, prétendre que l'être n'est pas être, s'il n'est pas tel être, par exemple, s'il n'est pas homme; de fait, ce n'est pas pareil, ne pas être telle chose et ne pas être absolument. Mais il y en a apparence, à cause de la proximité de l'expression et du peu de différence entre être telle chose et être, et entre ne pas être telle chose et ne pas être.

« Tu te refuses à concéder que le chimpanzé n'est pas ? » — « Absolument! J'en ai vu tellement dans les jardins zoologiques ! » — « Mais admets-tu que le chimpanzé n'est pas un homme ? » — « Bien sûr ! » — « Tu vois, tu admets que le chimpanzé n'est pas ! »

position initiale : Le chimpanzé est
sophisme : Ce qui n'est pas homme n'est pas
Le chimpanzé n'est pas homme
Le chimpanzé n'est pas

Dans la majeure, *n'est pas* se prend d'une manière, à savoir, ce qui n'est pas tel, tandis que, dans la conclusion, il se prend absolument.

Pareillement, voici encore qui vient d'attribuer d'une manière puis absolument: L'Indien, étant tout noir, est blanc des dents; donc, il est blanc et il n'est pas blanc.

« À ton avis, l'Indien n'est pas blanc ? » — « Sans hésitation ! » — « N'est-il pas blanc des dents ? » — « On le voit bien ! » — « Il est donc blanc. »

position initiale : L'Indien n'est pas blanc
sophisme : Qui est blanc des dents est blanc
L'Indien est blanc des dents
L'Indien est blanc

Dans la majeure, *blanc* est pris d'une manière, à savoir, quant à une partie, tandis que, dans la conclusion, il est pris absolument, sans limitation.

Ou, si les deux se rapportent d'une manière, prétendre que les contraires se rapportent en même temps. En quelques cas, il est facile à chacun de s'en apercevoir : par exemple, si, une fois obtenu que

Yvan Pelletier

l'Éthiopien est noir, on demandait s'il est blanc des dents ; et si, du fait d'admettre qu'il est blanc de cette manière, on croyait avoir conclu dialectiquement qu'il est noir et n'est pas noir, une fois la demande complétée en raisonnement. Mais en d'autres cas, cela passe souvent inaperçu : c'est dans tous les cas où, alors qu'on attribue d'une manière, l'attribution absolue donne l'impression de s'ensuivre aussi, et dans tous les cas où il n'est pas facile de voir lequel des attributs on doit accorder proprement. Pareille situation est le fait de ce à quoi se rapportent pareillement les opposés ; car il semble qu'on doive accorder qu'il y a lieu d'attribuer absolument ou bien les deux ou bien aucun. Par exemple, si on est à moitié blanc et à moitié noir, est-on blanc ou noir ?

« Le bouclier est noir, prétends-tu ? » — « Oui, passablement. » — « Mais n'est-il pas blanc ? » — « De fait ! » — « Alors, il n'est pas noir. »

position initiale : Le bouclier est noir

sophisme : Aucun blanc n'est noir
 Le bouclier est blanc
 Le bouclier n'est pas noir

Dans la mineure, *blanc* est pris d'une manière, à savoir, à moitié, tandis que, dans la majeure, il est pris absolument.

Ignorance de la réfutation

Ensuite, ceux qui viennent de ne pas définir ce qu'est un raisonnement ou ce qu'est une réfutation se produisent autrement, par l'omission de la définition. Une réfutation, en effet, est la contradiction de la même et unique chose, et non seulement quant à son nom, mais quant à elle-même, et non pas seulement quant à son nom de synonyme, mais quant au sien propre, sur la base de ce qu'on a accordé, nécessairement, sans compter le propos initial, sous le même aspect, en regard du même corrélatif, de la même manière et dans le même temps. La voie est la même, encore, pour fausser sur quelque point. Certains, en omettant l'une des exigences mentionnées, paraissent réfuter. Par exemple, ils soutiennent que la même chose est le double et non le double, car deux sont le double d'un, et non le double de trois...

« Deux sont-ils le double ? » — « Bien sûr ! » — « Ils sont le double de trois ? » — « Mais non ! » — « Alors, ils ne sont pas le double. »

position initiale : Deux sont le double

L'illustration des sophismes

sophisme : Qui n'est pas le double de trois n'est pas le double
Deux ne sont pas le double de trois
Deux ne sont pas le double

Dans la position initiale, *double* est pris en regard d'un corrélatif, à savoir, *un*, tandis que, dans la conclusion, il est pris en regard d'un autre, à savoir, *trois*.

... ou que la même chose est le double et non le double de la même, mais non sous le même aspect, le double, par exemple, en longueur, mais non le double en largeur...

« Tu crois que la route de Toronto à Calgary est le double de celle de Montréal à Toronto ? » — « Au moins, il me semble. » — « Pourtant, la première n'a que deux voies, tandis que la seconde en a quatre. »

position initiale : Toronto-Calgary est le double de Montréal-Toronto
sophisme : Deux voies ne sont pas le double de quatre voies
Toronto-Calgary est à deux voies
Toronto-Calgary n'est pas le double

Dans la position initiale, *double* est pris d'une manière, à savoir, en longueur, tandis que, dans la conclusion, il est pris d'une autre manière, à savoir, en largeur.

... ou que c'est de la même chose, et sous le même aspect, et de la même manière, mais non dans le même temps. Justement pour cela, il s'agit de réfutation apparente. Par ailleurs, celui-ci, on pourrait encore l'inclure dans les paralogismes verbaux.

« N'as-tu pas affirmé tout à l'heure avoir acheté deux fois plus de bière que de vin ? » — « Si fait ! » — « Mais regarde ! Nous avons un litre de bière et deux litres de vin. » — « En effet. » — « Tu n'as donc pas acheté le double de bière. »

position initiale : La bière est double du vin
sophisme : un litre n'est pas double de deux litres
la bière est un litre, le vin deux
la bière n'est pas double du vin

Dans la position initiale, *double* est pris à un moment, à savoir, celui de l'achat, tandis que, dans la conclusion, il est pris à un autre moment, à savoir, après le repas.

Pétition de principe

Ensuite, ceux qui viennent de la pétition de principe²⁵ se produisent de la même et d'autant de manières qu'il est possible de demander ce qui ressort du propos initial, et ils paraissent réfuter dans la mesure où l'on ne peut pas comparer la même chose et autre chose.

Conversion de conséquence

Ensuite, la réfutation paralogise par le conséquent, du fait de penser que la conséquence se convertit. En effet, quand, telle chose étant, nécessairement telle autre est, on pense aussi que, cette autre étant, nécessairement la première est. De là aussi se produisent les tromperies concernant l'opinion résultant de la sensation. Souvent, en effet, on prend le fiel pour du miel, du fait que la couleur jaune s'attache au miel ; et comme il se trouve que la terre, quand il a plu, devient mouillée, nous supposons aussi, quand elle est mouillée, qu'il a plu. Mais cela n'est pas nécessaire. En rhétorique, les démonstrations par le signe sont issues des conséquents ; en effet, quand on veut montrer qu'un tel est adultère, on assume le conséquent : qu'il fait l'élégant, ou qu'on le voit traîner la nuit ; pourtant, ces caractères se rapportent à bien des gens, sans que l'attribut ne se rapporte à eux.

« L'accusé nie être adultère ? » — « Absolument ! » — « Mais ne savez-vous point qu'il sort la nuit, et ne voyez-vous pas comme il fait l'élégant ? » — « De fait, oui, mais... » — « C'est là un aveu, car les adultères, justement, traînent la nuit et font les élégants. »

position initiale : L'accusé n'est pas adultère

sophisme : Les adultères traînent la nuit et font les élégants

conversion : Qui traîne la nuit et fait l'élégant est adultère

L'accusé traîne la nuit et fait l'élégant

L'accusé est adultère

²⁵« Πὰρὰ τὸ τὸ ἐν ἀρχῇ λαμβάνειν. » Comme je l'ai déjà précisé, λαμβάνειν désigne techniquement l'acte du demandeur une fois réussi : demandée (ἐρωτήμενη), puis accordée (διδόμενη), la proposition est obtenue (λαμβανόμενη). Ἀρχὴ désigne le point de départ, le principe, c'est-à-dire, le propos initial, ce que, dès le début, on se propose de conclure, en contradiction de la position initiale. La pétition de principe, c'est donc l'essai de faire servir comme proposition la conclusion à prouver.

L'illustration des sophismes

La majeure est la conversion illégitime d'une conséquence tout à fait recevable. De ce que le conséquent '*traîner la nuit...*' suit l'antécédent '*adultère*', on ne peut inférer que l'antécédent suivra le conséquent.

Il en va pareillement, par ailleurs, en raisonnements universels²⁶ : par exemple, le raisonnement de Melissos, qu'éternel est l'univers, assumant d'abord que l'univers est inengendré — car du non-être rien ne pourrait être engendré — et, ensuite, que ce qui est engendré est engendré à partir d'un commencement ; si, donc, il n'a pas été engendré, l'univers n'a pas de commencement, de sorte qu'il est éternel. Mais cela ne se trouve pas nécessairement; en effet, il ne s'ensuit pas, si tout ce qui est engendré a un commencement, que de même, si une chose a un commencement, elle est engendrée, comme il ne s'ensuit pas si le fiévreux a chaud, qu'aussi celui qui a chaud fait nécessairement de la fièvre.

« L'univers est-il éternel ? » — « Certainement pas ! » — « Pourtant, il faut bien qu'il soit inengendré, n'est-ce pas ? » — « De fait, car de quoi aurait-il peu être engendré ? » — « Mais ce qui est engendré ne l'est-il pas à partir d'un commencement ? » — « Certes ! » — « Alors, l'univers n'a pas de commencement, ce qui entraîne son caractère éternel. »

position initiale : L'univers n'est pas éternel

sophisme : Ce qui est engendré a un commencement

conv. : Ce qui n'est pas engendré n'a pas de commencement

L'univers n'est pas engendré

L'univers n'a pas de commencement

corollaire : L'univers est éternel

La majeure n'est que la conversion illégitime de l'énoncé présenté comme majeure. La négation de l'antécédent n'entraîne pas la négation du conséquent.²⁷

²⁶« Ἐν τοῖς συλλογιστικοῖς » s'oppose à « ἐν τοῖς ῥητορικοῖς » comme la théorie des raisonnements en rapport aux natures universelles à celle des raisonnements en rapport aux singuliers.

²⁷Il y a deux manières de mal convertir une conséquence ; soit, comme dans l'exemple précédent, imaginer que l'antécédent s'ensuit du conséquent, soit, comme ici, imaginer que la négation du conséquent s'ensuit de la négation

Yvan Pelletier

La non-cause

La réfutation, ensuite, qui paralogise par la non-cause prise comme cause, c'est quand on assume en plus quelque chose qui n'en est pas cause comme si c'était par cela qu'elle se trouvait produite. Pareille chose arrive dans les raisonnements à l'impossible, car il est nécessaire, en eux, de détruire l'une des prémisses. Si, donc, on a compté une chose parmi les demandes nécessaires en vue de la conclusion impossible, il paraîtra souvent que c'est par cela que se produit la réfutation, par exemple, celle qu'âme et vie ne sont pas la même chose. Si, en effet, la génération est contraire à la corruption, de même à un type de corruption sera contraire un type de génération ; or la mort est un type de corruption, et elle est contraire à la vie, de sorte que la vie est génération et que vivre consiste à être engendré ; or cela est impossible ; l'âme et la vie ne sont donc pas la même chose. Il n'y a certes pas eu raisonnement. L'impossible arrive, en effet, même si on ne dit pas que la vie est la même chose que l'âme, mais seulement que la vie est contraire à la mort, qui est corruption, et que la génération est contraire à la corruption. Pareils raisonnements, donc, ne sont pas absolument inaptes à conclure, mais ils sont inaptes à conclure en relation au propos. Et pareille chose échappe souvent, néanmoins, aux demandeurs eux-mêmes.

« La vie, dis-tu, est la même chose que l'âme ? » — « Il me semble bien. » — « Mais la vie n'est-elle pas le contraire de la mort ? » — « Si fait ! » — « Et la mort n'est-elle pas corruption ? » — « En effet ! » — « La corruption, elle, n'est-elle pas le contraire de la génération ? » — « Oui ! » — « Un type de corruption n'aura-t-il pas alors comme contraire un type de génération ? » — « Il semble. » — « La vie, donc, est un type de génération. Mais il est absurde de dire que la vie consiste à être engendré. » — « C'est étrange, en effet. » — « Donc, la vie n'est pas la même chose que l'âme. »

position initiale : La vie est la même chose que l'âme

sophisme : La vie est la même chose que l'âme

Le contraire d'un type de corruption est un type de génération

Le contraire de la mort est le contraire d'un type de corruption

de l'antécédent. De fait, la seconde se réduit à la première, étant une conversion valide de celle-là : une fois prétendu que l'antécédent suit le conséquent, on dira que la négation de ce nouveau conséquent entraîne la négation du nouvel antécédent.

L'illustration des sophismes

Le contraire de la mort est un type de génération

Le contraire de la mort est un type de génération

La vie est le contraire de la mort

La vie est un type de génération

La conclusion que la vie consiste à être engendré est de fait absurde, et elle s'ensuit effectivement du long raisonnement proposé. Mais l'identité de la vie et de l'âme n'est aucunement intervenue dans ce raisonnement. Tout y tient à ce que "la mort soit le contraire de la vie" ; c'est donc cela que la réduction à l'absurde oblige à rejeter. Le sophisme par la fausse cause comporte donc trois prémisses, mais la position initiale ne compte qu'apparemment parmi les prémisses ; aussi, pour garder le plus possible l'apparence d'un raisonnement orthodoxe, on sous-entendra l'une des prémisses ou, inversement, on la noiera dans un océan de babillage.

Double demande

Voilà donc comment se présentent les raisonnements qui paralogisent par le conséquent et par la non-cause. Ceux, ensuite, qui paralogisent par le fait de faire, de deux demandes, une seule, c'est quand on ne se rend pas compte qu'il y a plusieurs demandes et qu'on ne donne qu'une réponse, comme s'il n'y avait qu'une seule demande. En certains cas, bien sûr, il est facile de voir qu'il y en a plusieurs, et qu'on ne doit pas donner une réponse unique, par exemple : est-ce la terre qui est la mer ou le ciel ? Mais en d'autres, ce l'est moins, et, en faisant comme s'il n'y en avait qu'une, ou bien on donne son assentiment, du fait de ne pas répondre à ce qui est demandé, ou bien on paraît être réfuté²⁸. Par exemple : est-ce qu'un tel et un tel est un homme ? Par suite, si on frappe un tel et un tel, on frappera un homme, et non des hommes.

« Tu l'accuses d'avoir frappé des hommes ? » — « Oui, Pierre et Jean. » — « Mais Pierre, Jean, est-ce un homme ? » — « Oui, bien sûr ! » — « Donc, il n'a pas frappé des hommes. »

position initiale : Il a frappé des hommes

sophisme : Pierre, Jean est un homme

²⁸Si on ne fait aucune distinction, on paraît concéder, et le sophiste arrivera à sa fin ; et si on répond, que ce soit en accordant ou en refusant, le sophiste paraîtra de toute manière aboutir à une réfutation.

Yvan Pelletier

Il a frappé Pierre, Jean
Il a frappé un homme

corollaire : Il n'a pas frappé des hommes

La majeure est un double énoncé traité comme s'il était simple.

Ou encore, à propos de choses dont certaines sont bonnes, et certaines non, toutes sont-elles bonnes ou non ? Quoi qu'on dise, en effet, il y a lieu qu'on donne l'impression de produire une réfutation ou une fausseté apparentes. Car dire, quand des choses ne sont pas bonnes, que l'une est bonne, ou, quand des choses sont bonnes, que l'une n'est pas bonne, c'est faux.

« Dire vrai, voler et mentir ne sont-ce pas de bonnes actions ? » — « Non ! » — « Tu prétends donc que dire vrai n'est pas bon ! »

position initiale : Dire vrai est bon

sophisme : Dire vrai, voler et mentir ne sont pas bons
Dire vrai, voler et mentir impliquent dire vrai
Dire vrai n'est pas bon

Parfois, cependant, quand on assume certaines choses en plus, on produit une réfutation véritable, par exemple, si on accordait que c'est de la même manière qu'une seule chose et plusieurs se disent blanches et nues et aveugles; en effet, si est aveugle celui qui n'a pas la vue en étant de nature à l'avoir, seront aussi aveugles ceux qui n'ont pas la vue en étant de nature à l'avoir. Quand, donc, l'un l'a et l'autre ne l'a pas, les deux seront ou voyants ou aveugles, ce qui est impossible.

« Cet homme et cette pierre sont-ils aveugles ? » — « Non. »
— « Ceux qui ne sont pas aveugles voient-ils ? » — « De fait ! »
— « Donc, cette pierre voit. »

position initiale : Cet homme et cette pierre ne sont pas aveugles

sophisme : Qui n'est pas aveugle voit
Cet homme et cette pierre ne sont pas aveugles
Cet homme et cette pierre voient

« Cet homme et cette pierre sont-ils aveugles ? » — « Oui. »
— « Ceux qui sont aveugles ne voient pas ? » — « En effet ! » —
« Donc, cet homme ne voit pas. »

position initiale : Cet homme et cette pierre sont aveugles

L'illustration des sophismes

sophisme : Qui est aveugle ne voit pas
 Cet homme et cette pierre sont aveugles
 Cet homme et cette pierre ne voient pas

Si on concède comme une règle générale qu'il faut répondre de la même manière, par un oui ou par un non simple, que la demande soit faite au singulier ou au pluriel, on s'expose à être automatiquement réfuté du moment qu'au pluriel l'attribut appartienne à certains et pas à d'autres.

Les sophismes utilisés de fait dans l'investigation

La relecture qui précède, dans son aride sobriété, voulait manifester clairement le lien étroit entre les définitions et les exemples fournis par Aristote pour chacun des sophismes qu'il présente dans son traité *ad hoc*. Reste maintenant à vérifier sur le terrain de l'enquête rationnelle l'importance relative que prend chacun de ces sophismes. L'induction promet de s'étendre à l'infini : chaque matière de recherche, peut-être, fournit plus spontanément les apparences qui prêtent à telle modalité sophistique plutôt qu'à une autre; et chaque auteur particulier, sans doute, développe une propension plus marquée à patiner sur un type d'apparence plutôt que sur une autre. Pour amorcer cette induction, j'ai cru bien indiqué de me tourner vers des questions de la *Somme théologique*, en lien avec mes intérêts éthiques du moment. Il faudra éventuellement compléter cette induction en vérifiant si des discussions physiques, métaphysiques, mathématiques ou logiques appelleraient une distribution différente des tentations sophistiques, mais le mode d'écriture de la *Somme théologique* se prête spécialement bien à cette recherche, par sa façon de marquer et d'énumérer les principaux sophismes sur lesquels l'intelligence trébuche en chaque problème examiné, et par son universalité, qui occasionne le recensement d'une multitude d'arguments apparents de grande diversité en rapport avec le champ quasi entier de l'investigation rationnelle.

Sans refuser qu'éventuellement, le passage à d'autres auteurs amène du changement dans les proportions, il y a certainement quelque cas à faire de la constatation surprenante de l'abondance nettement plus grande des paralogismes *de l'accident* et *d'une manière et absolument*, en regard de ceux *par l'homonymie*, et de

Yvan Pelletier

ces trois-là en regard de tous les autres. Autre fait marquant de cet effort d'analyse : le nombre de cas où, nettement, plusieurs espèces d'apparences s'entrecroisent pour prêter maintes occasions d'errer. En offrant ici l'analyse de quelques articles, je marquerai à l'occasion comment s'agencent les apparences, en un même argument, pour faire trébucher le chercheur de plusieurs façons, selon l'angle sous lequel il considère la matière.

À noter au départ que la faute peut toujours entacher la matière comme la forme: le raisonnement apparent peut toujours résulter tant de la fausseté, ou de la paradoxalité, de prémisses apparemment vraies, ou endoxales, que de l'invalidité d'une forme apparemment syllogistique, ou réfutative. Il faut bien comprendre qu'il ne s'agit pas tout bonnement de discerner quel argument est matériellement fautif, et quel autre l'est formellement. Le même argument souffre du vice matériel ou du vice formel, dépendamment de la façon dont on entend ses prémisses. En effet, le vice formel consiste toujours à ce que les termes ou les prémisses paraissent identiques tout en étant doubles; chaque prémisses ainsi double est fautive, entendue d'une manière, alors qu'entendue de la manière qui la fait vraie, elle compromet la forme de l'argument. Dans l'analyse, il y aura donc généralement intérêt à entendre chaque énoncé avec la plus grande bienveillance, c'est-à-dire, sous l'angle sous lequel il est vrai, ou endoxal, et à chercher plutôt à démonter la fautive apparence formelle.

La moralité des actions humaines

Nous parcourrons en premier lieu quelques articles de la question 18, dans la *IaIIae*, où saint Thomas se propose d'examiner dans quelle mesure les actions humaines présentent de la bonté ou de la malice intrinsèque.

Article 1. Si toute action humaine est bonne, ou si certaine est mauvaise.

Devant pareille question, il s'agira, pour saint Thomas, de bien faire valoir comment l'être et le bien se convertissent, d'une part, mais comment, par ailleurs, ils ne regardent pas la même chose de la même manière, l'être visant l'existence d'une chose de manière absolue, tandis que le bien en vise l'existence en sa perfection.

L'illustration des sophismes

C'est de là que l'on pourra comprendre qu'une action peut à la fois être bonne, d'une certaine manière, en ce qu'elle tient d'existence, et mauvaise en ce qui manque à sa perfection, à sa totale conformité avec l'ordre de la raison.

On parler du bien et du mal dans les actions comme du bien et du mal dans les choses... Chaque chose a autant de bien qu'elle a d'être; en effet, le bien et l'être se convertissent... Il se peut, pour certaines choses, qu'elles aient l'être sous un aspect, et que pourtant quelque chose leur fasse défaut pour la plénitude de l'être qui leur est due... Autant, donc, on a d'être, autant on a de bonté ; par contre, dans la mesure où on manque de la plénitude de son être, dans la même mesure on manque de bonté, et on est dit mauvais... Puisqu'appartient à la notion du bien la plénitude même de l'être, si quelque chose manque à quelque chose de la plénitude d'être qui lui est due, on ne le dira pas bon absolument, mais d'une manière, en tant qu'il est ; et on pourra dire qu'il est absolument, on dira que d'une manière il n'est pas...

Ainsi donc..., toute action a de la bonté dans la mesure même où elle a de l'être, mais en tant que lui fait défaut quelque chose de la plénitude de l'être due à l'action humaine, elle fait défaut dans la même mesure à la bonté, et ainsi on la dit mauvaise. Par exemple, si lui fait défaut soit une quantité déterminée par la raison, ou le dû lieu, ou quelque chose de la sorte. (c.)

Mais bien des occasions d'achoppement empêcheront éventuellement le chercheur de pénétrer ces distinctions et feront, par exemple, qu'il lui semble que toute action soit bonne. Voyons celles que relève saint Thomas :

Première objection. « Il semble bien que toute action de l'homme soit bonne, et qu'aucune ne soit mauvaise. Car Denys ... dit que le mal n'agit qu'en vertu du bien. Or en vertu du bien il ne se fait pas de mal. Donc, aucune action n'est mauvaise. »

position initiale : quelque action est mauvaise

sophisme : aucun bon ne fait de mal
tout agent est bon
aucun agent ne fait de mal

Corollaire : aucune action n'est mauvaise

Le tour principal qui constitue cet argument en son apparence, c'est de procéder *par l'accident*. Dans la mineure, le bien est pris concrètement, en composition avec un sujet dont l'existence même

Yvan Pelletier

comporte bonté, tandis que, dans la majeure, le bien est pris en lui-même, abstraction faite de tout sujet. Mais on peut remarquer que d'autres lecteurs, accessoirement, pourront être trompés en raison d'autres apparences concurrentes.

Ainsi, *d'une manière et absolument*. Dans la mineure, l'agent est *bon d'une manière*, à savoir, en tant qu'être, éventuellement déficient, tandis que, dans la majeure, il s'agit de ce qui est *bon absolument*, comme l'action humaine morale, totalement conforme à la raison droite.²⁹

Ou encore *par l'homonymie*. Dans la mineure, le bien signifie le bien transcendantal, tandis que, dans la majeure, il signifie le bien moral, l'achèvement de l'être humain.

Deuxième objection. « Rien n'agit que selon qu'il est en acte. Or il n'y a rien de mauvais selon qu'il est en acte, mais selon qu'une puissance est privée d'acte : c'est dans la mesure où une puissance est perfectionnée par un acte qu'il y a bien... Rien, donc, n'agit en tant qu'il est mauvais, mais seulement en tant qu'il est bon. Donc, toute action est bonne, et aucune n'est mauvaise. »

position initiale : quelque action est mauvaise
sophisme : rien d'en acte ne fait de mal
tout agent est en acte
aucun agent ne fait de mal
corollaire : aucune action n'est mauvaise

Par l'accident. Dans la mineure, l'acte est regardé concrètement, en composition avec un sujet qui comporte éventuellement une privation en regard d'une autre détermination, tandis que, dans la majeure, il est regardé en lui-même, dans sa pureté.

D'une manière et absolument. Dans la mineure, l'agent est pris en acte d'une manière, sans exclure une privation d'acte sous un autre rapport, tandis que, dans la majeure, il est pris en acte absolument,

²⁹« Le mal agit en vertu d'un bien *déficient*... Aussi l'action causée est-elle un bien déficient qui, *d'une manière*, est bon, mais, *absolument*, est mauvais. »
(ad 1)

L'illustration des sophismes

s'abstrayant de toute privation.³⁰

Troisième objection. « Le mal ne peut être cause que par accident, comme il appert par Denys... Or à toute action appartient un effet par soi. Donc, aucune action n'est mauvaise, mais toute action est bonne. »

position initiale : Quelque action est un mal
sophisme : Aucun mal n'a d'effet par soi
 Toute action a un effet par soi
 Aucune action n'est un mal

Par l'accident. Dans la conclusion, le mal est pris concrètement, en composition avec une action qui peut comporter par ailleurs de l'être et du bien, tandis que, dans la majeure, le mal est pris en lui-même, sans aucune considération de son éventuel sujet.³¹

Article 2. Si l'action de l'homme tient sa bonté ou sa malice de son objet.

L'enquête aboutira, ici, quand on prendra conscience que l'objet de l'action joue pour sa nature et sa perfection le rôle de la forme pour les autres choses, de sorte qu'un défaut dans l'objet occasionne la même imperfection et malice dans l'action qu'un vice de forme dans les autres choses.

De même que la première bonté de la chose naturelle lui vient de sa forme, qui lui donne son espèce, de même aussi *la première bonté de l'acte moral lui vient de l'objet qui lui convient...* par exemple : *prendre ses affaires à soi.* Et de même que, dans les choses naturelles, le premier mal est si la chose engendrée n'obtient pas sa forme spécifique, par exemple, si ce n'est pas un homme qui est engendré, mais quelque chose à la place de l'homme, de même, le premier mal, dans les actions morales, est ce qui vient de l'objet, comme *prendre les affaires d'autrui.* (c.)

Encore là, beaucoup de fausses pistes tendent à empêcher l'intelligence d'atteindre à l'évidence de cette distinction, lui laissant croire que l'action ne tient pas sa bonté ou sa malice de son objet.

³⁰« Rien n'empêche une chose d'être *d'une manière* en acte, d'où elle puisse agir, et *d'une autre manière* d'être privée d'acte, d'où elle cause une action déficiente. » (ad 2)

³¹« L'action mauvaise peut avoir un effet par soi, selon ce qu'elle a de bonté et d'entité. » (ad 3)

Yvan Pelletier

Première objection. « L'objet de l'action est une chose. Or, le mal n'est pas dans les choses, mais dans l'usage des pécheurs... Donc, l'action humaine ne tient pas sa bonté ou sa malice de son objet. »

position initiale : l'action humaine tient sa bonté ou sa malice de son objet

présophisme: aucune chose n'est mauvaise
tout objet est une chose
aucun objet n'est mauvais

Par l'accident. Dans la conclusion, l'objet est regardé concrètement, dans sa relation de convenance ou d'inconvenance à une action, tandis que, dans la mineure, il est regardé en lui-même, abstraction faite de son rapport à l'action.

sophisme : ce dont l'action tient sa malice est mauvais
aucun objet n'est mauvais
aucun objet n'est ce dont l'action tient sa malice

corollaire : l'action humaine ne tient pas sa bonté ou sa malice de son objet

Par l'accident. Dans la majeure, *mauvais* regarde concrètement la convenance d'une chose à la perfection d'une autre, tandis que, dans la mineure, il regarde la chose en elle-même, abstraction faite de toute convenance à une autre.³²

D'une manière et absolument. Dans la mineure, *mauvais* est nié absolument de l'objet, tandis que, dans la majeure, il est affirmé d'une manière, à savoir, selon une relation déraisonnable avec une action et son agent, d'où soit issue la malice de cette action.

Deuxième objection. « L'objet se compare à l'action comme sa matière. Or la bonté d'une chose ne vient pas de sa matière, mais plutôt de sa forme, qui est son acte. Donc, le bien et le mal, pour les actions, ne vient pas de leur objet. »

position initiale : son objet rend bonne ou mauvaise l'action

sophisme: la matière de l'action ne la rend pas bonne ou mauvaise
son objet est matière de l'action

³²« Même si les choses extérieures sont bonnes en elles-mêmes, elles n'ont cependant pas toujours la proportion due avec telle ou telle action. C'est pourquoi, en tant qu'on les considère comme les objets de pareilles actions, elles n'ont pas raison de bien. » (ad 1)

L'illustration des sophismes

son objet ne la rend pas bonne ou mauvaise

Par l'amphibolie. Dans la mineure, le complément *actions* est le composé dont le nom *matière* signifie le matériau, tandis que, dans la majeure, le nom *matière* est complément d'objet direct de son complément, *actions* (v.g. grammaticalement, *la brique de la maison* ce pourrait signifier tant la brique *que fabrique la maison* que *celle dont la maison est faite*).³³

Par l'homonymie. Dans la mineure, *matière* signifie la matière *circa quam*, c'est-à-dire, la fin, tandis que, dans la majeure, elle signifie la matière *in qua*, c'est-à-dire, le sujet de l'action.

Troisième objection. « L'objet d'une puissance active se compare à l'action comme l'effet à la cause. Or la bonté de la cause ne dépend pas de son effet, mais plutôt l'inverse. Donc, l'action humaine ne tient pas sa bonté ou sa malice de son objet. »

position initiale : l'objet de l'action la rend bonne ou mauvaise

sophisme : son effet ne rend pas l'action bonne ou mauvaise
son objet est son effet
son objet ne rend pas l'action bonne ou mauvaise

Par l'accident. Dans la mineure, la chose qu'est l'effet est prise en composition avec sa modalité d'intention, de cause finale, tandis que, dans la majeure, on fait abstraction de cette causalité finale pour prendre l'effet comme terme nu.

³³Dans la mineure, la *matière des actions* est leur *matière circa quam*, c'est-à-dire, leur fin, tandis que, dans la majeure, la *matière des actions* est leur *materia in qua*, c'est-à-dire, leur sujet. « L'objet n'est pas la matière *de laquelle*, mais la matière *sur laquelle* : aussi a-t-il d'une certaine manière raison de forme, en tant qu'il donne l'espèce. » (ad 2) « La matière est double : *de laquelle (ex qua)* ou *dans laquelle (in qua)*, et la matière *sur laquelle (circa quam)* ; dite de la première manière, la matière ne revient pas au même que la fin, mais dite de la seconde manière, elle est la même chose que la fin, parce que l'objet est la fin de l'acte. » (*Sup. II Sent.*, d. 36, a. 5, ad 4) « La vertu (et de même l'action) n'a pas de matière *de laquelle*, comme non plus les autres accidents : mais elle a une matière *sur laquelle*, et une matière *dans laquelle*, à savoir, un sujet. La matière *sur laquelle*, par ailleurs, c'est l'objet de la vertu. » (IaIIae, q. 55, a. 4, c.)

Yvan Pelletier

Article 3. Si l'action de l'homme est bonne ou mauvaise en raison de ses circonstances.

Tout tient à ce que, d'une part, les circonstances ne sont pas parfaitement étrangères à l'action, mais entourent son essence à titre d'accidents, et, d'autre part, la bonté d'une substance dépend partiellement de ses accidents.

Beaucoup de la perfection due à une chose se complète à partir des accidents qui lui surviennent, comme, dans l'homme, en rapport à sa figure, à sa couleur, etc. Si, en cela, quelque chose fait défaut à la relation convenable, il s'ensuit du mal. Il en va de même dans l'action ; en effet, la plénitude de sa bonté ne consiste pas toute dans son espèce, mais quelque chose s'y ajoute à partir de ce qui lui advient à titre d'accidents. Or les circonstances dues sont de la sorte. Aussi, si quelque chose manque qui soit requis aux circonstances dues, il y aura action mauvaise. (c.)

Mais, peut-être en raison de leur nom de *circonstances*, on est porté à regarder celles-ci comme parfaitement étrangères à la nature et à la bonté des actions.

Première objection. « Les circonstances entourent l'acte comme quelque chose d'extérieur à lui... Or le bien et le mal sont dans les choses mêmes... Donc, l'action ne tient pas sa bonté ou sa malice de sa circonstance. »

position initiale : le bien ou le mal de l'action tient à sa circonstance

sophisme: ce qui tient à sa circonstance n'est pas dans l'action

le bien ou le mal de l'action est dans l'action

le bien ou le mal de l'action ne tient pas à la circonstance

Par l'accident. Dans la mineure, c'est l'essence de l'action, en composition avec ses accidents, qui est prise comme le siège du bien et du mal, tandis que, dans la majeure, c'est l'essence de l'action, abstraction faite de ses accidents, qui est niée comme siège de la circonstance.³⁴

Deuxième objection. « La bonté ou la malice de l'acte se regarde surtout dans la doctrine des mœurs. Or les circonstances, comme ce sont des accidents des actes, semblent bien rester en dehors de la considération de l'art,

³⁴« Les circonstances sont en dehors de l'action, en tant qu'elles ne sont pas de l'essence de l'action; elles sont cependant dans l'action même comme de ses accidents. » (ad 1)

L'illustration des sophismes

car aucun art ne considère ce qui se fait par accident... Donc, la bonté ou la malice de l'action ne provient pas de sa circonstance. »

position initiale : la bonté et la malice de l'action tient aux circonstances

présoph. : les accidents de l'action ne sont pas objet de science morale

ce qui tient aux circonstances est accident de l'action

ce qui tient aux circonstances n'est pas objet de science morale

Par l'accident. Dans la mineure, *l'action*, c'est son essence, abstraction faite de ses accidents, tandis que, dans la majeure, c'est l'action en composition avec ses accidents.

Par l'homonymie. Dans la mineure, *accident* signifie la propriété, l'accident par soi de l'action, tandis que, dans la majeure, il signifie ce qui a un rapport avec l'action en raison d'une cause accidentelle à sa nature, étrangère.

Mineure fausse. Les circonstances sont des accidents par soi, des propriétés, des actions.³⁵

soph. : ce qui tient aux circonstances n'est pas objet de science morale

le bien ou le mal de l'action est objet de science morale

le bien ou le mal de l'action ne tient pas aux circonstances

Majeure fausse. Conclusion du présophisme antérieur.

Troisième objection. « En outre, ce qui convient à une chose en son essence ne s'y attribue pas moyennant quelque accident. Or le bien et le mal convient à l'action en son essence, car l'action peut être bonne ou mauvaise du fait de son genre... Donc, il ne convient pas à l'action du fait d'une circonstance qu'elle soit bonne ou mauvaise. »

position initiale : le bien et le mal de l'action tient aux circonstances

sophisme : ce qui tient aux circonstances ne convient pas à l'action en son essence

le bien et le mal convient à l'action en son essence

le bien et le mal de l'action ne tient pas aux circonstances

Par l'accident. Dans la mineure, l'essence de l'action se prend en composition avec les accidents propres qui en découlent par soi, tandis que, dans la majeure, elle se prend abstraction faite de ces

³⁵« Ce ne sont pas tous les accidents qui entretiennent une relation accidentelle avec leurs sujets ; au contraire, certains sont des accidents par soi, et ceux-ci sont considérés en chaque art. C'est de cette manière que l'on considère les circonstances des actes dans la doctrine morale. » (ad 2)

accidents propres.

Article 4. Si l'action humaine est bonne ou mauvaise en raison de sa fin.

Le bien et l'être étant convertibles, ce qui, comme l'action, tient son être en dépendance d'autre chose, tiendra de même sa bonté ou sa malice en dépendance d'autre chose. Le bien, perfection de l'être, agira donc sur l'action comme sa fin, de sorte que la bonté et la malice de l'action dépendra de sa fin.

Les actions humaines, et les autres choses dont la bonté dépend d'autre chose, ont la raison de leur bonté à partir de la fin dont elles dépendent, en plus de la bonté absolue qui existe en elles. Ainsi donc, dans l'action humaine, la bonté peut se regarder de quatre manières. L'une, certes, d'après le genre, c'est-à-dire pour autant qu'elle est une action : car autant elle a d'acte et d'entité, autant elle a de bonté... Une autre, ensuite, d'après l'espèce, laquelle se prend d'après l'objet qui convient. Une troisième d'après les circonstances, comme d'après des accidents. Et la quatrième d'après la fin, comme d'après la relation à la cause de sa bonté. (c.)

La proximité, l'identité subjective de l'être et du bien donnera l'occasion de mal interpréter leurs différences formelles.

Première objection. « Denys dit ... que rien n'agit en regardant au mal. Si, donc, l'action bonne ou mauvaise dérivait de la fin, aucune action ne serait mauvaise. Et il est évident que c'est faux. »

position initiale : l'action tient sa malice de sa fin

sophisme : aucune fin n'est mauvaise
corr.: rien de ce qui tient sa malice de sa fin n'est mauvais
l'action tient sa malice de sa fin
aucune action n'est mauvaise

D'une manière et absolument. Dans la mineure et dans la conclusion, le mal est entendu absolument : il s'agit de malice *réelle*, tandis que, dans la majeure, il est visé d'une manière: il s'agit de malice *apparente*.³⁶

Deuxième objection. « La bonté de l'acte est quelque chose qui se trouve en lui. Or la fin est une cause extrinsèque. Ce n'est donc pas d'après sa

³⁶« Le bien auquel on regarde quand on agit n'est pas toujours un vrai bien ; au contraire, c'est parfois un vrai bien et parfois un apparent. C'est pour cela que l'action devient mauvaise à partir de sa fin. » (ad 1)

L'illustration des sophismes

fin que l'on dit une action bonne ou mauvaise. »

position initiale : la bonté de l'action tient à celle de sa fin

sophisme : ce qui tient à la bonté de sa fin ne se trouve pas en l'action
la bonté de l'action se trouve en l'action
la bonté de l'action ne tient pas à celle de sa fin

Par l'accident. Dans la mineure, *ce qui se trouve en l'action* est pris assez concrètement pour désigner une relation par son terme extérieur, tandis que, dans la majeure, il est pris assez abstraitement pour exclure ce terme, regardé lui-même abstraction faite de cette relation.³⁷

Troisième objection. « Il se peut qu'une bonne action soit ordonnée à une fin mauvaise, comme lorsqu'on fait l'aumône par vaine gloire ; et qu'à l'inverse une mauvaise action soit ordonnée à une bonne fin, comme lorsqu'on vole pour donner au pauvre. Ce n'est donc pas par sa fin qu'une action est bonne ou mauvaise. »

position initiale : l'action tient de la bonté ou de la malice de sa fin

sophisme : ce qui est à l'occasion bon ou mauvais à l'inverse de sa fin ne tient pas bonté ou malice de sa fin
l'action est à l'occasion bonne ou mauvaise à l'inverse de sa fin
l'action ne tient pas de bonté ou de malice de sa fin

D'une manière et absolument. Dans la mineure, il est question d'une action *bonne ou mauvaise d'une manière*, à savoir, quant à son espèce ou en ses circonstances, tandis que, dans la majeure, il s'agit d'une action *bonne ou mauvaise absolument*.³⁸

L'immoralité intrinsèque du prêt à intérêt

On ne peut manquer de remarquer la prédominance du sophisme *par l'accident* et, dans une moindre mesure, celle du sophisme *d'une manière et absolument* et celle du sophisme *par l'homonymie*. On peut imaginer, certes, qu'il s'agit là d'un hasard dû à la matière traitée. Et si, au lieu de se poser cette question très généra-

³⁷« Bien que la fin soit une cause extrinsèque, cependant, la due proportion avec la fin et la relation avec elle se trouve dans l'action. » (ad 2)

³⁸« Rien n'empêche une action qui a l'une des bontés mentionnées de manquer d'une autre. Pour cela, il se peut que l'action bonne en son espèce ou en ses circonstances soit ordonnée à une mauvaise fin, et inversement. Mais une action n'est bonne absolument que si toutes les bontés y concourent. » (ad 3)

Yvan Pelletier

le de la moralité des actions, on passait à l'examen d'une action très spéciale, qu'advierait-il ? Vérifions-le, en repassant les sources auxquelles on a voulu avoir recours pour justifier l'exigence, en remboursement d'un prêt d'argent, d'un supplément au capital. On en trouve une énumération assez exhaustive à la question 78 de la *IIallae*.

Article 1. Si percevoir un intérêt (*usura*) pour de l'argent prêté est un péché.

L'intelligence de l'argumentation qui va suivre commande une certaine familiarité avec des notions fort étrangères à la mentalité contemporaine, ou du moins assez oubliées. Dans le contexte de l'échange des biens, on va normalement procurer à autrui un bien dont on n'a pas besoin, en retour d'un bien d'une autre nature, dont le besoin nous est plus pressant. C'est le contexte de l'achat et de la vente, qu'il s'effectue ou non en passant par l'intermédiaire de la monnaie. On peut aussi procurer un bien dont on n'a pas besoin dans le moment, en retour du même bien, au moment où on en aura besoin. Là encore, que la monnaie serve ou non d'intermédiaire, c'est le contexte du prêt. Ce dernier revêtira cependant un caractère différent si le bien concerné se consume ou résiste à son usage. Dans le premier cas, s'il s'agit d'aliments, par exemple, le prêt, comme la vente, entraînera transfert de propriété de la chose et il sera impossible, dans son remboursement, de dissocier la chose même et son usage et d'exiger un prix distinct pour chacun, un capital et des intérêts. Dans le second cas, au contraire, la chose concernée, une maison, par exemple, reste propriété du prêteur, qui n'en cède que l'usage. Il sera même possible d'exiger un prix pour cet usage cédé; mais alors, il ne s'agira plus strictement de prêt, mais de location, c'est-à-dire, de la vente de l'usage temporaire. Tout le débat, donc, de la moralité d'une exigence d'intérêts pour un prêt d'argent tournera à examiner si l'argent constitue un bien consommable ou non, si son usage se dissocie de sa substance, de manière à pouvoir vendre séparément chacun. Pour Thomas d'Aquin, la réponse est manifestement négative.

Percevoir de l'intérêt pour de l'argent prêté est par nature injuste. C'est que l'on vend ce qui n'existe pas, par quoi se constitue manifes-

L'illustration des sophismes

tement une inégalité qui contrarie la justice... L'usage propre et principal de l'argent est de le consommer et de s'en défaire, comme on le dépense dans les échanges. Pour cela, il est par nature illicite de percevoir pour l'usage de l'argent prêté, un prix. (c.)

Mais depuis toujours, la pratique sociale s'est écartée de cette exigence et la théorie a cherché à justifier cet écart.

Première objection. « Personne ne pèche, à suivre l'exemple du Christ. Or le Seigneur dit de lui-même, en Lc 19, 23 : “À mon retour, je l'aurais retiré avec un intérêt”, mon argent prêté. Donc, ce n'est pas un péché de percevoir un intérêt pour un prêt d'argent. »

position initiale : Percevoir un intérêt pour prêt d'argent est péché

sophisme : Aucune action du Christ n'est péché
Percevoir un intérêt pour prêt d'argent est une action du Christ
Percevoir un intérêt pour prêt d'argent n'est pas péché

Par l'homonymie. Dans la conclusion, l'intérêt a le sens strict d'un prix pour l'usage de l'argent prêté, tandis que, dans la mineure, l'intérêt comme l'argent ont le sens métaphorique de l'usage correct de la nature humaine et du profit spirituel qu'on en retire soi-même.³⁹

Deuxième objection. « La loi du Seigneur ... interdit le péché. Or, dans la loi divine, on permet un intérêt, comme en Dt 23, 19-20: “Tu ne prêteras à intérêt à ton frère ni de l'argent, ni du grain, ni quoi que ce soit d'autre, mais seulement à un étranger.” Ce qui plus est, en Dt 28, 12, il est même promis récompense à qui observe cette loi : “Tu prêteras à intérêt à plusieurs nations, et toi-même n'auras pas à emprunter à intérêt à personne.” Donc, percevoir de l'intérêt n'est pas un péché. »

position initiale : Percevoir de l'intérêt n'est pas péché

1er sophisme : Aucun légal divin n'est péché
Percevoir de l'intérêt est légal divin
Percevoir de l'intérêt n'est pas péché

D'une manière et absolument. Dans la mineure, légal est pris d'une manière, à savoir, comme toléré en vue d'éviter un mal plus grand :

³⁹« Là, l'intérêt est pris métaphoriquement, au sens du surcroît de biens spirituels qu'exige Dieu, qui veut que nous profitons toujours davantage des biens reçus de lui. Mais cela est à notre utilité, non à la sienne. » (ad 1)

Yvan Pelletier

le prêt à intérêt au concitoyen, tandis que, dans la majeure, *légal* est pris absolument, comme l'indication de ce qui est imposé.

2e sophisme : Aucun péché n'est récompensé
 Prêter à intérêt (*faenari*) est récompensé
 Prêter à intérêt (*faenari*) n'est pas péché

Par homonymie. Dans la conclusion, *prêter à intérêt (faenari)* est pris en son sens strict, tandis que, dans la mineure, il est pris au sens large de prêt.⁴⁰

Troisième objection. « Dans les choses humaines, la justice est fixée par les lois civiles. Or d'après elles, il est permis de percevoir des intérêts. Donc, il semble bien que ce ne soit pas illicite. »

position initiale : Percevoir des intérêts est péché
sophisme : Aucun légal humain n'est péché
 Percevoir des intérêts est légal humain
 Percevoir des intérêts n'est pas péché

D'une manière et absolument. Dans la mineure, *légal* est pris d'une manière, à savoir, comme toléré en vue d'éviter un mal plus grand : le prêt à intérêt au concitoyen, tandis que, dans la majeure, *légal* est pris absolument, comme l'indication de ce qui est imposé.

Quatrième objection. « Ne pas appliquer les conseils évangéliques ne force pas à pécher. Or, en Lc 6, 35, parmi d'autres conseils, il est formulé : "Prêtez sans rien en attendre." Donc, percevoir de l'intérêt n'est pas un péché. »

position initiale : Percevoir de l'intérêt est péché
sophisme : Ne pas appliquer un conseil évangélique n'est pas péché
 Ne pas prêter sans rien en attendre est ne pas appliquer un
 conseil évangélique
 Ne pas prêter sans rien en attendre n'est pas péché
 Ne pas prêter sans rien en attendre n'est pas péché
 Percevoir de l'intérêt est ne pas prêter sans rien en attendre
 Percevoir de l'intérêt n'est pas péché

Par homonymie. Dans la mineure, *rien* signifie l'absence d'intérêt,

⁴⁰« Faenus ibi large accipitur pro mutuo. » (ad 2) Le latin a un mot différent pour *prêt à intérêts (faenus)* et pour *prêt (mutuum)*, d'où la possibilité d'une extension de sens de *faenus* en *mutuum* ; le français, évidemment, irait plus facilement en sens inverse : *prêt*, moins précis, peut, selon le contexte, revêtir le sens plus précis de *prêt à intérêts*.

L'illustration des sophismes

tandis que, dans la majeure, *rien* signifie la non-restitution de l'objet prêté.

Par amphibolie. Dans la majeure, *ne pas* nie l'action de prêter, tandis que dans la mineure, *ne pas* nie l'action d'attendre quelque chose.

Cinquième objection. « Percevoir un prix pour ce que l'on n'est pas tenu de faire n'est manifestement pas par soi un péché. Or ce n'est pas en n'importe quel cas que celui qui a de l'argent est tenu à le prêter à son prochain. Donc, il lui est parfois permis de percevoir un prix pour un prêt. »

position initiale : Toute perception d'intérêt est péché

sophisme : Aucune perception d'un prix pour ce que l'on n'est pas tenu de faire n'est péché
Quelque perception d'intérêt est perception d'un prix pour ce que l'on n'est pas tenu de faire
Quelque perception d'intérêt n'est pas péché

Par l'accident. Dans la mineure, la *perception d'un prix* est prise concrètement, dans le contexte de faire payer *l'usage* d'une chose fongible prêtée en plus de se la faire restituer *in genere*, tandis que, dans la majeure, on fait abstraction de ce contexte.⁴¹

D'une manière et absolument. Dans la majeure, on entend *perception d'un prix* d'une manière, à savoir, en justice, avec égalité à ce que l'on a fait ou procuré, tandis que, dans la mineure, on entend *perception d'un prix* absolument.

Sixième objection. « L'argent, qu'il soit monnayé ou tourné en vase, ne change pas de nature. Or il est permis de percevoir un prix pour le prêt de vases d'argent. Donc, il est aussi permis de percevoir un prix pour le prêt d'argent monnayé. Donc, la perception d'intérêt n'est pas un péché par nature. »

position initiale : Percevoir de l'intérêt est péché par nature

sophisme : Percevoir un prix pour le prêt de vases d'argent n'est pas péché
Percevoir un prix pour le prêt de vases d'argent est percevoir

⁴¹« Qui n'est pas tenu de prêter peut recevoir compensation, mais il ne doit pas exiger davantage que ce qu'il a fait. Or sa compensation se conforme à l'égalité de la justice si on lui rend seulement autant qu'il a prêté. Aussi, s'il exige davantage, pour l'usufruit d'une chose qui n'a pas d'autre usage qu'en consommer la substance, il exige un prix pour ce qui n'existe pas. Ainsi il y a exaction injuste. » (ad 5)

Yvan Pelletier

un prix pour le prêt d'argent
Percevoir un prix pour le prêt d'argent n'est pas péché
Percevoir un prix pour le prêt d'argent n'est pas péché
Percevoir un prix pour le prêt d'argent monnayé est percevoir un
prix pour le prêt d'argent
Percevoir un prix pour le prêt d'argent monnayé n'est pas péché

Par l'accident. Dans la mineure, *percevoir un prix pour le prêt d'argent* est pris concrètement, en composition avec l'intention de l'usage principal de la monnaie, au regard duquel elle est constituée un bien fongible, tandis que, dans la majeure, il fait abstraction de cet usage principal, et regarde un usage de l'argent qui ne soit pas sa consommation.⁴²

D'une manière et absolument. Dans la majeure, *percevoir un prix pour le prêt d'argent* est pris d'une manière, en relation avec un usage secondaire de l'argent, tandis que, dans la mineure, il est pris absolument, en relation avec son usage principal.

Septième objection. « Il est permis à quiconque d'accepter une chose que son propriétaire lui offre volontairement. Or celui qui reçoit un prêt offre volontairement de l'intérêt. Donc, il est permis à celui qui prête d'en recevoir. »

position initiale : Percevoir de l'intérêt est permis

sophisme : Accepter une offre volontaire est permis

Percevoir de l'intérêt est accepter une offre volontaire

Percevoir de l'intérêt est permis

D'une manière et absolument. Dans la mineure, il s'agit d'une offre volontaire d'une manière, dans le contexte du besoin d'une somme d'argent que son détenteur ne veut pas prêter sans intérêt, tandis que, dans la majeure, il s'agit d'une offre absolument volontaire.

Article 2. Si l'on peut exiger quelque chose de plus pour de l'argent prêté.

La question ne paraît pas vraiment différente de la précédente. Car, bien sûr, il faudra faire la même réponse vis-à-vis de toute ré-

⁴²« L'usage principal de vases d'argent n'est pas leur consommation ; aussi leur usage peut-il se vendre légitimement, tout en gardant la propriété de la chose. Mais l'usage principal de la monnaie d'argent est de se défaire de la monnaie dans des échanges. Aussi, il n'est pas permis de vendre son usage en plus de ce que l'on voudrait la restitution de ce que l'on a prêté. » (ad 6)

L'illustration des sophismes

tribution de l'usage d'un objet prêté, qu'elle soit faite en monnaie ou en nature. Du moins, pour ce qui est du prêt d'un bien consommable, car comme on l'a dit, le bien non consommable peut se concéder à loyer. Et du moins pour ce qui est d'une rétribution en nature appréciable en argent, car, «d'après le Philosophe, au livre IV de l'*Éthique*, tout est tenu pour argent,“ dont le prix peut se mesurer en argent” » (c.). Cependant, il restera licite de s'attendre à de la bienveillance, à de la gratitude et à de l'affection, en plus de la restitution de l'objet prêté, toutes choses non appréciables en argent. Mais l'usurier retors imaginera bien des astuces pour justifier son exigence.

Première objection. « Il est permis à chacun de veiller à être indemnisé. Or parfois on subit un dommage du fait de prêter de l'argent. Donc, il est alors permis de demander, et même d'exiger quelque chose de plus en retour du dommage subi. »

position initiale : Exiger plus pour de l'argent prêté n'est pas permis
sophisme : Veiller à être indemnisé est permis
Exiger compensation du dommage subi pour de l'argent prêté est veiller à être indemnisé
Exiger compensation du dommage subi pour de l'argent prêté est permis

Par l'ignorance de la réfutation. Établir la licéité d'une compensation pour dommage subi ne contredit pas l'illicéité de la perception de plus que l'argent prêté.

Deuxième objection. « C'est un devoir de convenance, pour chacun, “de récompenser celui qui lui fait une faveur”... Or celui qui prête de l'argent à qui se trouve dans le besoin lui fait une faveur; aussi une action de grâces lui est-elle due. Donc, c'est un devoir naturel, pour qui reçoit, de fournir une compensation. Or il n'est manifestement pas illicite de s'obliger à ce à quoi on est tenu de droit naturel. Donc, il ne semble pas illicite qu'en prêtant de l'argent à autrui, on mette l'obligation d'une compensation. »

position initiale : Obliger à rendre plus que le prêt n'est pas illicite
sophisme : Faveur oblige naturellement à compensation
Prêt d'argent est faveur
Prêt d'argent oblige naturellement à compensation

Par l'ignorance de la réfutation. La compensation obligatoire pour la faveur d'un prêt, comme elle consiste en la restitution du capital

Yvan Pelletier

et en la manifestation de gratitude, ne contredit pas l'illicéité de la perception imposée de plus que l'argent prêté.

Troisième objection. « Il est permis de recevoir un service, ou même une louange, de celui à qui on a prêté de l'argent. Donc, pour la même raison, il est permis de recevoir n'importe quel autre présent. »

position initiale : Obliger à rendre plus que le prêt n'est pas permis
sophisme : Recevoir louange ou service de l'emprunteur est permis
Recevoir louange ou service de l'emprunteur est acception d'un présent de l'emprunteur
L'acception d'un présent de l'emprunteur est permis

Par l'ignorance de la réfutation. La licéité de l'acception d'un présent de l'emprunteur ne contredit pas l'illicéité de la perception imposée de plus que l'argent prêté.

Mineure fausse. Recevoir louange ou service obligé n'est pas acception d'un présent.

Majeure fausse. Recevoir service obligé de l'emprunteur n'est pas permis.

Pétition de principe. La majeure énonce justement, en d'autres mots, ce qui fait l'objet de la question : peut-on recevoir, en l'exigeant, quelque chose d'autre que le capital, que ce soit louange, service ou quelque objet, en restitution d'un prêt d'argent ?

Quatrième objection. « Il semble y avoir même comparaison de don à don et de prêt à prêt. Or il est permis de recevoir de l'argent pour d'autre argent donné. Donc, il est permis de recevoir un autre prêt en compensation d'argent prêté. »

position initiale : Exiger un prêt en plus de la restitution n'est pas permis
sophisme : Recevoir un don de celui à qui on a donné est permis
Recevoir un don de celui à qui on a donné est échanger pareil pour pareil
Échanger pareil pour pareil est permis
Échanger pareil pour pareil est permis
Recevoir un prêt d'argent d'un emprunteur d'argent est échanger pareil pour pareil
Recevoir un prêt d'argent d'un emprunteur d'argent est permis

Par l'ignorance de la réfutation. L'accord spontané d'un prêt en retour d'un emprunt ne contredit pas l'illicéité de l'imposition d'un prêt, en plus de la restitution.

L'illustration des sophismes

Mineure fausse. Obliger à prêter en retour un emprunteur à qui on a prêté librement n'est pas échanger pareil pour pareil.

Cinquième objection. « On se départit davantage de son argent quand, en le prêtant, on en transfère la propriété à un emprunteur, que lorsqu'on le confie à un marchand ou à un artisan. Or il est permis de tirer un gain d'argents confiés à un marchand ou à un artisan. Donc, il est permis aussi de tirer un gain d'argents prêtés. »

position initiale : Tirer un gain d'argent prêté n'est pas permis

sophisme : Tirer un gain d'argents confiés à un marchand est permis
Tirer gain d'argents confiés à un marchand est tirer gain d'argent dont on s'est départi

Tirer gain d'argent dont on s'est départi est permis

Tirer gain d'argent dont on s'est départi est permis

Tirer gain d'argents prêtés est tirer gain d'argent dont on s'est départi

Tirer gain d'argents prêtés est permis

Prémineure fausse. On ne se départit pas de la propriété de l'argent qu'on investit en société.

D'une manière et absolument. Dans la majeure, il est question de *s'être départi d'argent* d'une manière, à savoir, en en gardant la propriété, tandis que, dans la mineure, il est question de s'en être départi absolument, en en transférant la propriété à l'emprunteur.

Sixième objection. « Pour de l'argent prêté, on peut prendre un gage dont l'usage pourrait se vendre un certain prix, comme, par exemple, lorsqu'on met en gage un champ, ou une maison d'habitation. Donc, il est permis de tirer un gain d'argent prêté. »

position initiale : Tirer un gain d'argent prêté est permis

sophisme : Exiger de l'emprunteur d'argent un gage à usage appréciable est permis

Exiger de l'emprunteur d'argent un gage à usage appréciable est tirer un gain d'argent prêté

Tirer un gain d'argent prêté est permis

Par l'accident. Dans la mineure, *exiger de l'emprunteur d'argent un gage à usage appréciable* est pris concrètement, en composition avec la perception du prix de l'usage du gage, tandis que, dans la majeure, il en est question abstraitement, à l'exclusion de cette

perception.⁴³

Septième objection. « Il arrive parfois qu'en raison d'un prêt antérieur, on vende plus cher ses affaires, ou qu'on achète meilleur marché celles d'autrui; ou encore qu'on en majore le prix en accordant un délai, ou qu'on le baisse en raison d'un paiement rapide. En tous ces cas, il semble se trouver compensation pour prêt d'argent. Et cela ne paraît pas manifestement illicite. Donc, il semble permis d'attendre, et même d'exiger, quelque chose de plus pour de l'argent prêté. »

position initiale : Exiger plus pour de l'argent prêté n'est pas permis

sophisme : Vendre plus cher en raison d'un prêt antérieur, acheter meilleur marché, majorer le prix en accordant un délai est permis

Vendre plus cher... est exiger plus pour de l'argent prêté
Exiger plus pour de l'argent prêté est permis

Majeure fausse. Cela n'est pas permis, répondant à la définition de l'usure.

Article 3. Si on est tenu de restituer tout ce que l'on a gagné grâce aux intérêts d'argent.

Dans une cohérence que l'on peut avoir difficulté à apercevoir dès l'abord, l'usurier est sans doute tenu à restituer tout intérêt perçu, et même à dédommager sa victime pour le tort qu'il lui a infligé, mais il n'a pas à rendre les fruits qu'il a éventuellement fait produire à ces intérêts perçus. Certes, cela ne vaut pas pour l'intérêt versé en nature, si le bien ainsi transféré pouvait se louer; car l'objet de la location appartenant toujours à la victime, il en va de même du loyer dont il a été l'occasion.

Il y a des choses dont l'usage est leur propre consommation, et qui, en droit, n'ont pas d'usufruit. C'est pourquoi, si des choses pareilles ont été extorquées au titre d'intérêts, que ce soit des deniers, du blé, du vin ou autre chose de la sorte, on est tenu de n'en restituer que ce que l'on avait reçu ; c'est que ce que l'on a acquis grâce à

⁴³« Si, pour de l'argent qu'on nous prête, on donne en gage quelque chose dont l'usage peut s'apprécier en argent, l'emprunteur doit déduire l'usage de cette chose de la restitution de ce qu'il a emprunté. Autrement, si on veut prendre en plus pour soi gratuitement l'usage de la chose, c'est la même chose que de percevoir de l'argent pour un prêt, et c'est usuraire. » (ad 6)

L'illustration des sophismes

pareille chose n'est pas un fruit de cette chose, mais du travail humain. À moins, peut-être, que par la détention de pareille chose on ait fait subir à l'autre un dommage, et perdre quelque chose de ses biens : car alors on est tenu à compensation pour le dommage causé.

Mais il y a des choses dont l'usage n'est pas leur consommation ; et des choses de cette nature ont un usufruit, comme une maison, un champ, et d'autres de la sorte. C'est pourquoi si l'on a extorqué au titre d'intérêts la maison d'autrui, ou son champ, on sera tenu de restituer non seulement la maison ou le champ, mais aussi les fruits perçus avec, car ils sont les fruits de choses dont autrui est propriétaire, et donc lui sont dus. (c.)

Mais une fois que l'on a admis l'illicéité de l'usure, on peut se trouver tenté de pousser plus à fond la sévérité.

Première objection. « L'Apôtre dit, Rm 11, 16: “Si la racine est sainte, les branches aussi.” Donc, pour la même raison, si la racine est infectée, les branches aussi. Or la racine a été par usure. Donc, aussi tout ce qui en a été acquis procède d'usure. Donc, on est tenu à sa restitution. »

position initiale : Les gains d'intérêt ne sont pas à restituer

présophisme : Si la racine est sainte, les branches aussi
Donc, si la racine est infectée, les branches aussi

Par le conséquent. La conclusion consiste en la négation du conséquent de la majeure, apparemment entraînée par la négation de son antécédent. — Cependant, on n'avait pas besoin de cet argument : la conclusion est assez évidente par elle-même.

sophisme : Toute branche issue d'une racine infectée est à couper
Toute branche issue d'une racine infectée est infectée
Toute branche infectée est à couper

Tout gain issu de l'usure est à restituer
Tout gain grâce aux intérêts est issu de l'usure
Tout gain grâce aux intérêts est à restituer

Par l'accident. Dans la prémineure, *issu de*, pris concrètement, en composition avec racine, connote non seulement la matière, mais aussi l'agent, tandis que, dans la mineure, *issu de*, pris en faisant abstraction de ce contexte, ne connote que la matière.

Deuxième objection. « Comme le dit l'une des décrétales, *Sur les usures* : “Les possessions acquises à partir d'intérêts doivent être vendues, et avec leur prix on doit restituer les intérêts à ceux à qui ils ont été extorqués.” Donc, pour la même raison, tout ce qui est acquis d'autre avec des intérêts

Yvan Pelletier

d'argent doit être restitué.»

position initiale : Tout gain d'intérêt est à restituer

présophisme : Ce qui doit être vendu pour restituer les intérêts avec son prix est à restituer

Toute possession acquise à partir d'intérêts doit être vendue pour restituer les intérêts avec son prix

Toute possession acquise à partir d'intérêts doit être restituée

Par l'amphibolie. Dans la mineure, *avec son prix* gouverne un complément d'instrument de *restituer*, tandis que, dans la majeure, il joue plutôt comme une apposition d'*intérêts*, un développement du complément d'objet direct.

Par l'homonymie. Dans la mineure, *avec son prix* signifie la partie de ce prix qui équivaut aux intérêts, tandis que, dans la majeure, il signifie tout ce prix, entendu comme équivalant aux intérêts.

sophisme : Toute possession acquise à partir d'intérêts doit être restituée

Toute possession acquise à partir d'intérêts est gain grâce aux intérêts

Tout gain grâce aux intérêts doit être restitué

Majeure fausse, apparemment prouvée antérieurement.

Troisième objection. « Ce que l'on achète avec des intérêts d'argent n'est dû qu'en raison de l'argent qu'on a donné. On n'a donc pas plus de droit sur la chose que l'on a acquise que sur l'argent que l'on a donné. Or on était tenu de restituer les intérêts d'argent. Donc on est aussi tenu de restituer ce que l'on a acquis avec lui. »

position initiale : L'achat payé avec des intérêts n'est pas à restituer

sophisme : Tout ce qui n'est possédé qu'en raison des intérêts est à restituer

Tout achat payé avec des intérêts n'est possédé qu'en raison des intérêts

Tout achat payé avec des intérêts est à restituer

Mineure fausse. L'achat payé avec des intérêts est dû principalement au travail de l'acheteur et lui appartient donc davantage que l'argent dont il s'est servi pour l'acheter.

Article 4. S'il est permis d'emprunter à intérêts.

Encore une occasion de nuancer. S'il est par nature illicite de prêter à intérêts, on concevra spontanément qu'il ne soit pas licite

L'illustration des sophismes

non plus d'emprunter à intérêts, cela apparaissant comme une espèce de complicité, ou d'incitation à l'injustice. La chose est plus subtile : en face d'une personne injuste, qu'on ne peut détourner de son injustice, il est licite, il est même habile de faire servir son injustice au bien. C'est ce que Dieu même fait avec l'activité du pécheur, dit saint Thomas.

Il n'est d'aucune manière permis d'induire quelqu'un à pécher; cependant, *se servir du péché d'autrui pour un bien est licite*. Car même Dieu se sert de tous les péchés pour du bien, et de tout mal il fait ressortir du bien...

De même aussi, quant à notre propos, on doit dire qu'il n'est d'aucune manière permis d'induire quelqu'un à prêter à intérêts. Il est cependant permis d'emprunter à intérêts auprès de qui est disposé à prêter et impose des intérêts, en vue de quelque bien, qui est de subvenir à ses nécessités ou à celles d'autrui. Comme aussi il est permis à qui tombe sur des voleurs de faire voir les biens qu'il a, même si les voleurs en le dépouillant pêchent, dans l'idée qu'ils ne le tuent pas. (c.)

Mais il semble bien que cela n'aille pas de soi.

Première objection. « L'Apôtre dit, Rm 1, 32, que “sont dignes de mort non seulement ceux qui commettent les péchés, mais aussi ceux qui consentent à ce qu'ils les commettent”. Or celui qui emprunte avec intérêts consent au péché de l'usurier, et lui fournit l'occasion de pécher. Donc, lui aussi pèche. »

position initiale : Emprunter à intérêts est permis

sophisme : Consentir au péché de l'usurier est péché
 Emprunter à intérêts est consentir au péché de l'usurier
 Emprunter à intérêts est péché

Mineure fausse. L'emprunteur ne consent pas au péché de l'usurier, mais s'en sert pour du bien, ce qui est permis.

Par l'accident. Dans la mineure, consentir au péché est pris concrètement, dans le contexte du consentement à une action bonne, le prêt, auquel le prêteur, dans sa malice propre, ajoute l'imposition d'un intérêt, tandis que, dans la majeure, consentir au péché est pris abstraction faite de ce contexte.

Deuxième objection. « On ne doit pour aucun avantage temporel procurer à autrui aucune occasion de pécher. En effet, cela rejoint la raison de scandale actif, qui est toujours un péché... Or celui qui demande un emprunt à

Yvan Pelletier

un usurier lui donne expressément une occasion de pécher. On n'est donc excusé pour aucun avantage temporel. »

position initiale : Emprunter à intérêts est permis
présophisme : Le scandale est donner occasion de péché
Emprunter à un usurier est scandale
Emprunter à un usurier est donner occasion de péché

D'une manière et absolument. Dans la mineure, le scandale est pris d'une manière, à savoir, passivement, comme une occasion lointaine de péché, quand l'occasion prochaine vient non de la faiblesse ou de l'ignorance du pécheur, mais de sa malice, tandis que, dans la majeure, le scandale est pris absolument, à savoir, activement.

Par l'homonymie. Dans la mineure, *scandale* signifie par extension le scandale passif, tandis que, dans la majeure, il signifie strictement le scandale actif.

sophisme : Donner occasion de péché n'est jamais permis
Emprunter à un usurier est donner occasion de péché
Emprunter à un usurier n'est jamais permis

Mineure fausse, apparemment prouvée antérieurement.⁴⁴

Troisième objection. « Il ne paraît pas y avoir moindre nécessité, parfois, de déposer son argent chez un usurier que de recevoir un prêt de lui. Or déposer de l'argent chez un usurier semble bien être tout à fait illicite : comme il serait illicite de mettre en dépôt une épée chez un fou furieux, ou de confier une jeune fille à la garde d'un débauché, ou de la nourriture à un glouton. Donc, il n'est pas non plus licite de recevoir un prêt d'un usurier. »

position initiale : Emprunter d'un usurier n'est pas licite
sophisme : Déposer de l'argent chez un usurier est illicite
Déposer de l'argent chez un usurier répond éventuellement à une grande nécessité
La faute qui répond éventuellement à une grande nécessité reste quand même illicite
La faute qui répond éventuellement à une grande nécessité reste quand même illicite
Emprunter d'un usurier répond éventuellement à une grande nécessité
Emprunter d'un usurier reste quand même illicite

⁴⁴« Celui qui emprunte de l'argent à intérêts ne procure pas à l'usurier l'occasion de prendre des intérêts, mais de prêter. » (ad 2)

L'illustration des sophismes

D'une manière et absolument. Dans la prémajeure, déposer chez un usurier est pris d'une manière, dans le cas où l'usurier n'a pas d'autres fonds à prêter à intérêts, ou dans l'intention de lui faire faire plus d'intérêts, tandis que, dans la conclusion, emprunter d'un usurier est pris absolument, même sans ces circonstances.

Prémajeure fausse. Ce n'est illicite que si l'usurier n'a pas d'autres fonds d'où prêter à intérêts, ou dans l'intention de lui faire faire plus d'intérêts.

Conclusion

Malgré cet exercice déjà plutôt long, l'induction reste encore bien courte pour permettre de tirer des conclusions générales. On peut tout de même remarquer qu'entrer plus précisément dans l'examen des actions morales a permis d'observer une plus grande variété sophistique. Sans que les sophismes *par l'accident* et *d'une manière et absolument* perdent leur suprématie, on a vu intervenir *l'homonymie, l'amphibolie, l'ignorance de la réfutation, la pétition de principe*. Davantage de prémisses, aussi, pouvaient plus difficilement s'entendre comme vraies et obligeaient pratiquement à dénoncer le sophisme comme matériel.

Sans commettre l'imprudence, donc, de désigner le sophisme *par l'accident* comme champion universel, avec son proche parent, le sophisme *d'une manière et absolument*, de la chicane rationnelle, on peut certainement prendre note de la préférence que lui accorde facilement l'intelligence apparente. En conséquence, cet exercice aura permis, avantage non négligeable, de se familiariser avec son diagnostic et sa chirurgie. En effet, elle me paraît bien adéquate et efficace, et coller assez exactement à sa nature, cette façon de le dénoncer, en indiquant comment, quand le sophisme *par l'accident* vicie la discussion, l'un des termes, généralement le moyen, se dédouble en prenant, dans un énoncé, une tournure concrète, c'est-à-dire, tient de sa composition avec un sujet ou un attribut donné un lien avec un contexte bien particulier, auquel il reste étranger

Yvan Pelletier

dans son autre occurrence.©

© Note : Les polices de caractères OdysseaU, utilisées pour l'impression de ce document, sont disponibles auprès de : Linguist's Software, Inc., PO Box 580, Edmonds, WA 98020 0580 USA, tél. (425) 775 1130, ou à l'adresse suivante : www.linguistsoftware.com.